Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Office des personnes handicapées du Québec

Rapport annuel 1986-1987

Québec

90-01004/

Le contenu de cette publication a été rédigé par
l'Office des personnes handicapées du Québec

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boul. Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 1er trimestre 1989
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-08355-9
ISSN 0710-6785

© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

Il me fait plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Office des personnes handicapées du Québec pour l'année 1986-1987.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux et responsable de l'Office des personnes handicapées du Québec,

Robert Dutil

Québec, octobre 1988

Monsieur Robert Dutil
Ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux et responsable de l'Office des personnes handicapées du Québec
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Ministre,

Je vous soumets le rapport annuel de l'Office des personnes handicapées du Québec qui couvre l'année 1986-1987.

Ce rapport a été préparé conformément aux dispositions de l'article 23 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées.

Veuillez croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le président,

Paul Mercure

Québec, octobre 1988

Table des matières

Mesage du président 9

Chapitre 1
L'Office des personnes handicapées du Québec 11

1.1 Mandat 11
1.2 Conseil d'administration 11
1.2.1 Membres nommés 11
1.2.2 Membres d'office 12
1.2.3 Principales décisions 12
1.3 Organigramme 13

Chapitre 2
À part...égale 15

2.1 Application de la politique 15

Chapitre 3
Le retour et le maintien dans le milieu 17

3.1 Prévention 17
3.2 Traitement 18
3.3 Adaptation/réadaptation 18
3.4 Ressources résidentielles 19
3.5 Maintien à domicile 19
3.6 Soutien aux familles 19
3.7 Transport 20
3.8 Accessibilité des édifices 20
3.9 Communications 21
3.10 Loisirs 21
3.11 Sécurité du revenu et besoins spéciaux 21
3.12 Activités de jour 21

Chapitre 4
Les services éducatifs 23

4.1 Enseignement primaire et secondaire 23
4.2 Collèges et universités 24
4.3 Éducation des adultes 24
4.4 Formation professionnelle 25

Chapitre 5
Le travail 27

5.1 Centres de travail adapté 28
5.1.1 Situation financière 28
5.1.2 Admission 29
5.1.3 Subventions versées 30
5.2 Contrats d'intégration au travail 32
5.2.1 Contrats en 1986-1987 et bilan du programme 32
5.3 Le plan d'embauche 33

Chapitre 6
Le plan de services et l'aide matérielle 35

6.1 Transfert des programmes 35
6.2 Planification et coordination 35
6.3 Demandes de plans de services 36
6.3.1 Nombre de demandes 36
6.3.2 Répartition régionale 36
6.3.3 Âge de la clientèle 37
6.3.4 Déficiences 37
6.3.5 Raisons des demandes 38
6.4 Aide matérielle accordée 39
6.5 Dossiers à traiter et liste d'attente 40

Chapitre 7
La promotion des droits 43

7.1 Vie associative 43
7.1.1 Subventions 43
7.2 Droits 45

Chapitre 8
L'organisation administrative 47

8.1 Ressources humaines 47
8.2 Les communications 47
8.2.1 Production d'outils d'information 47
8.2.2 Relations publiques 48
8.2.3 Documentation 48
8.3 Ressources financières et matérielles 48
8.4 Ressources informationnelles 49

Liste des tableaux

I : Subventions versées aux CTA en 1985-1986 et 1986-1987 **28**

II : Valeur ajoutée moyenne des CTA **29**

III : Personnel en CTA **29**

IV : Subventions versées aux CTA en 1986-1987 **31**

V : Subventions accordées dans le cadre des contrats d'intégration au travail **33**

VI : Répartition régionale des contrats d'intégration au travail **33**

VII : Répartition régionale des plans approuvés et des établissements couverts pour chacune des régions **34**

VIII : Répartition régionale des demandes **37**

IX : Éléments du programme 1984-1985, 1985-1986, 1986-1987 **40**

X : Répartition des subventions **44**

XI : Liste des associations subventionnées en 1986-1987 **44**

XII : Répartition des subventions par région **45**

XIII : État de l'évolution des dépenses **49**

Message du président

La période de douze mois, qui s'est terminée le 31 mars 1987, a été chargée d'activités pour mettre en oeuvre la politique d'ensemble *À part...égale*, comme on pourra le constater à la lecture de ce rapport annuel. Il y a lieu ici de souligner quelques faits importants dont certains ont donné à l'organisme un degré de visibilité jusque là inégalé.

Mentionnons d'abord le départ de madame Laurette Champigny-Robillard en septembre 1986. C'est avec beaucoup de dynamisme qu'elle a dirigé l'organisme à titre de présidente-directrice générale pendant huit ans, soit depuis la création de l'Office. Un hommage lui est dû pour sa remarquable contribution à la fondation, au développement et à l'affirmation des rôles de l'organisme. Nommé par le gouvernement, en date du 3 décembre 1986, je suis entré en fonction le 5 janvier 1987, acceptant le défi de sa succession dans un esprit de continuité.

Cet intervalle de trois mois et demi a été caractérisé par une période de négociation très intense en vue d'obtenir des budgets additionnels pour le programme d'aide matérielle. Suite à des représentations du mouvement associatif, appuyé par un grand nombre d'organismes du réseau des affaires sociales, des crédits additionnels de 4,2 millions de dollars ont été ajoutés au budget initial de 7,9 millions. Cela a permis à l'Office de continuer de financer, à titre palliatif, la réalisation des plans de services.

À la fin de février, la direction de l'Office a été reçue pendant deux jours complets par la Commission parlementaire des affaires sociales. Ce fut une occasion d'informer les membres de cette commission de l'Assemblée nationale sur les orientations, activités et priorités de l'Office des personnes handicapées du Québec. Plusieurs membres de cette commission en ont profité pour souligner la grande contribution de l'Office à l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées.

Le 11 mars 1987, le Conseil des ministres créait un groupe de travail chargé d'étudier les modalités du transfert de l'aide matérielle aux ministères et organismes concernés. Cette décision était sollicitée activement par l'Office depuis plus d'un an. En effet, le transfert des fonctions exercées, à titre palliatif par l'OPHQ, est non seulement conforme à l'esprit de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées, mais aussi nécessaire à la réalisation de la politique d'ensemble *À part...égale*. Il s'agit d'assurer la prise en charge complète des services aux personnes handicapées, par les ministères et organismes qui accordent les services de même nature à l'ensemble de la population.

Cette prise en charge doit se réaliser sans perte de qualité, en tenant compte de l'expertise développée au cours des années par l'OPHQ, et en conformité avec la politique d'ensemble que s'est donnée le Québec en vue d'assurer la participation du plus grand nombre de personnes handicapées aux différentes sphères de la vie sociale.

Bien sûr, ce changement ne peut se réaliser sans une collaboration pleine et entière des différents partenaires de l'Office dans la mise en oeuvre de la politique d'ensemble. L'Office entend, pour sa part, se consacrer avec beaucoup d'ardeur à la réalisation de ce mandat au cours des prochaines années.

Paul Mercure

Chapitre 1
L'Office des personnes handicapées du Québec

1.1 Mandat

L'Office des personnes handicapées du Québec a pour mandat de veiller à la coordination des services dispensés aux personnes handicapées, d'informer et de conseiller les personnes handicapées, de promouvoir leurs intérêts et de favoriser leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (articles 25 et 26 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées).

L'Office :

- favorise la coordination et la promotion auprès des ministères, des corporations municipales et scolaires et des autres organismes publics ou privés de services répondant aux besoins des personnes handicapées en vue de faciliter leur accès à des logements et à des biens et services, leur déplacement, leur intégration au marché du travail, leur accès aux services d'éducation et leur participation à des activités socio-culturelles et de loisir ;
- voit à la préparation des plans de services ;
- accrédite et subventionne les centres de travail adapté pour l'emploi de personnes handicapées qui ne pourraient travailler en milieu habituel de travail ;
- subventionne un employeur pendant une période d'adaptation à l'emploi par un contrat d'intégration au travail signé entre la personne handicapée, l'employeur et l'Office ;
- reçoit les plans d'embauche que les employeurs de 50 salariés et plus doivent lui soumettre, et vérifie si les mesures planifiées pour favoriser l'embauche des personnes handicapées sont réalisées ;
- subventionne les organismes de promotion pour qu'ils défendent et représentent les intérêts des personnes handicapées ;
- à la demande d'une personne handicapée, fait des représentations et l'assiste dans des démarches auprès des ministères, des organismes publics, des corporations municipales et scolaires, des institutions d'enseignement, des établissements et des compagnies d'assurances pour lui assurer l'exercice de ses droits.

1.2 Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 1986-1987. De son côté, le Comité exécutif s'est réuni trois fois pendant la même période.

1.2.1 Membres nommés

Des changements ont eu lieu au cours de l'année 1986-1987 chez les membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif. Voici la liste des membres nommés.

Laurette Champigny-Robillard*, présidente-directrice générale de l'Office des personnes handicapées du Québec ;

Lucille Bargiel*, Association de parents de l'enfance en difficulté de la Rive-Sud de Montréal, Saint-Bruno ;

Robert Bouchard, Fédération des travailleurs du Québec, représentant des associations de salariés ;

Pierre Duguay, Conseil du patronat, représentant des associations d'employeurs ;

Christine Gourgue, Auto-psy, Hull ;

Marius Jacques*, Centre de travail adapté PIR-VIR, Cap-Rouge ;

Hélène Laurin*, Association québécoise pour enfants avec problèmes auditifs, Outremont ;

* Membres du Comité exécutif

Monique Lavictoire-Marquis, présidente de l'Association québécoise pour l'intégration sociale, région de Rimouski.

Arthur Leblanc, Association des sourds du Montréal métropolitain, Ville d'Anjou ;

Serge Leblanc, Association de paralysie cérébrale du Québec, chapitre Saguenay — Lac-Saint-Jean, Chibougamau ;

Paul Mercure, vice-président, Association de la déficience mentale, Québec, nommé président-directeur général le 3 décembre 1986 ;

Claire Otis-Gagnon, Association de la paralysie cérébrale du Québec, chapitre de la Côte-Nord, Port-Cartier ;

Jean-Paul Tardif, Fédération des laryngectomisés, Montréal ;

Paule Tremblay, Conseil d'administration du Centre d'accueil et de réadaptation La Maisonnée Laurendière, Terrebonne.

1.2.2 Membres d'office

Gratien Audet, directeur de la Réadaptation, ministère de la Santé et des Services sociaux ;

Yvon Bédard, directeur de la Promotion des jeunes entrepreneurs, ministère de l'Industrie et du Commerce ;

Aldor Bordeleau, directeur de la Planification, de la Programmation et de l'Évaluation, ministère des Communications ;

André Boulanger, directeur des Communications, ministère des Approvisionnements et Services ;

Pauline Champoux-Lesage, directrice de l'Adaptation scolaire, ministère de l'Éducation ;

Louise Des Trois-Maisons, coordinatrice ministérielle des Services aux clientèles spécifiques, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie ;

Michel Lambert, directeur de l'Hôtellerie, ministère du Tourisme ;

Robert Lavoie, directeur général adjoint du Réseau Travail-Québec, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu ;

Louise Mélançon, coordinatrice des Relations avec les clientèles, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche ;

Clément Ménard, sous-ministre associé au Personnel, ministère de la Justice ;

Réjean Parent, sous-ministre adjoint à la Recherche et à l'Administration, ministère du Travail ;

Yvon Parenteau, directeur des Études et de la Planification, ministère des Transports ;

Richard Thériault, directeur des Communications, ministère des Affaires municipales.

1.2.3 Principales décisions

Voici quelques-unes des résolutions les plus importantes du Conseil d'administration de l'OPHQ pendant cette année.

- Adoption d'un mémoire traitant de l'implication du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et de ses partenaires dans l'intégration sociale des personnes handicapées.
- Adoption d'un mémoire sur la réforme de la Loi sur l'aide sociale.
- Adoption d'un projet de règlement sur les centres de travail adapté et l'intégration professionnelle.
- Adoption d'une politique de communications à l'OPHQ pour un changement des mentalités.
- Adoption d'une politique modifiant les modalités de distribution de la subvention des centres de travail adapté.
- Adoption d'une politique modifiant les modalités de distribution de la subvention aux organismes de promotion.

1.3 Organigramme

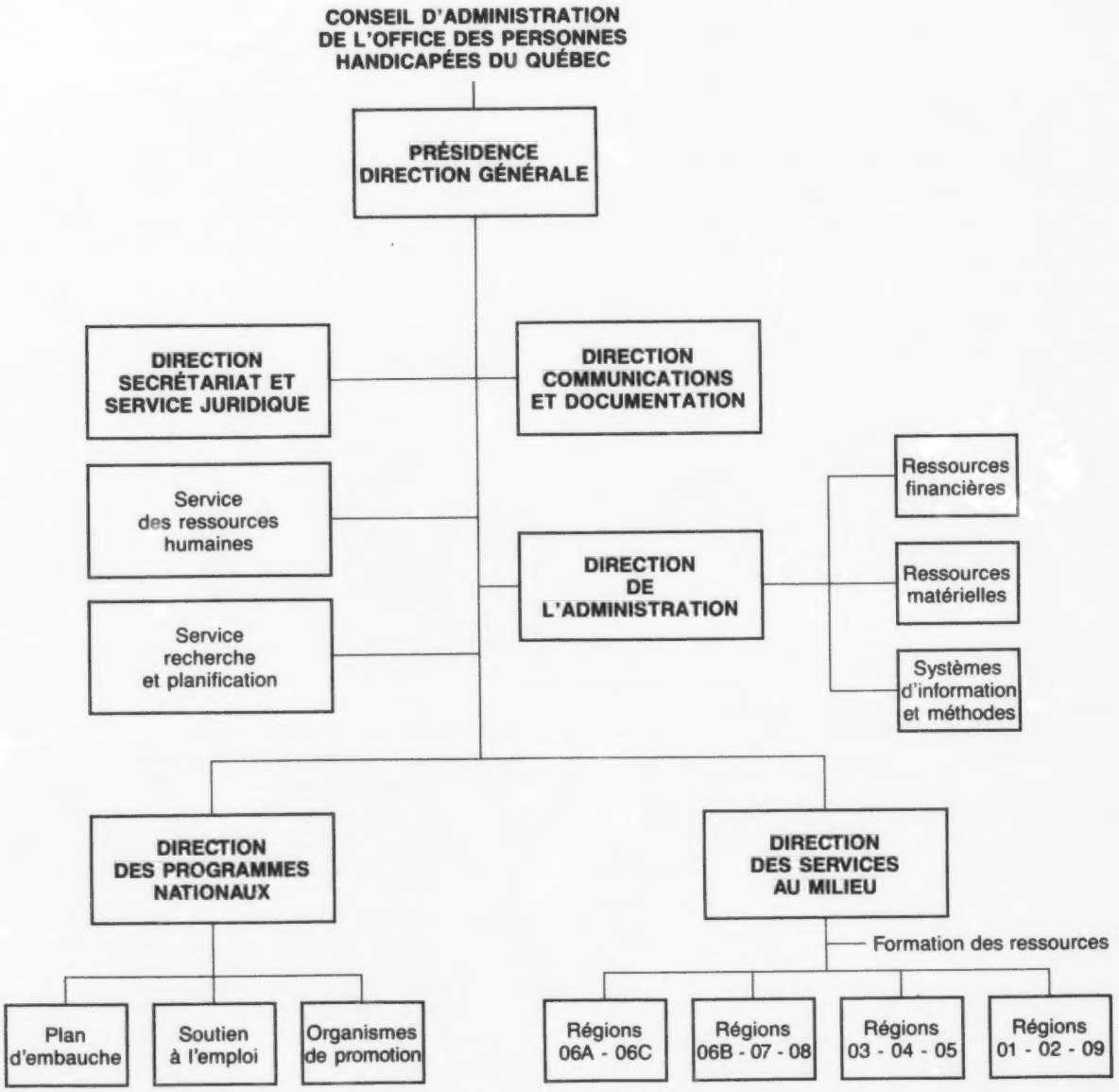

Chapitre 2
À part...égale

2.1 Application de la politique

Quotidiennement, l'Office des personnes handicapées du Québec, dans l'ensemble de ses interventions auprès des nombreux réseaux et associations de personnes handicapées, a véhiculé et favorisé les orientations, principes et philosophies exprimés dans *À part...égale*.

L'OPHQ a toujours insisté sur les besoins de concertation des différents partenaires et sur le partage des responsabilités qui en découlent, de même que sur la clarification des concepts et les terminologies mises de l'avant dans *À part...égale*.

Ces interventions ont été réalisées dans le cadre de sa participation à des commissions administratives régionales, à des rencontres avec des établissements dispensateurs de services, à des comités de travail, des tables de concertation, des rencontres avec les associations de personnes handicapées et parfois, lors de rencontres publiques.

L'OPHQ a finalisé un programme de formation sur le processus d'apparition du handicap et les principales orientations de *À part...égale*. Ce programme vise à mieux faire saisir chez les participants qu'une personne devient handicapée non seulement parce qu'elle a une déficience et des limitations, mais surtout conséquemment aux obstacles sociaux qu'elle doit affronter. Le programme comprend un module pour les intervenants et un autre pour les personnes handicapées. Un nombre important d'employé-e-s de l'OPHQ ont participé à cette session de formation et l'OPHQ a commencé à l'offrir à l'externe.

Dans les événements nationaux ou internationaux auxquels l'OPHQ a directement ou indirectement participé, *À part...égale* a servi de point de référence pour expliquer le point de vue du Québec. Mentionnons :

- International Rehabilitation Week, New-York, avril.
- Congrès des médecins de langue française, Montréal, septembre.
- Congrès Oui à l'ouïe, Toronto, octobre.
- Colloque de l'Institut national canadien des aveugles sur l'intégration au travail, Toronto, octobre.
- Colloque nord-américain sur la neuro-psychologie humaine, Montréal, novembre.
- Congrès de l'Association canadienne pour l'intégration communautaire, Montréal, novembre.
- Assemblée de l'Association internationale de la sécurité sociale, Montréal, novembre.

Une nouvelle présentation graphique du logo *À part égale!* a été réalisée et a été incorporée à toutes les publications de l'OPHQ. Les documents audiovisuels *La Grande Sortie* et *À part...égale* ont été placés à la télévision à 25 reprises pendant l'année. De plus, un vidéogramme a été tourné sur le modèle d'une entrevue télévisée afin de présenter sommairement la problématique des personnes handicapées et le rôle de l'OPHQ.

Le Thésaurus : Personne handicapée a été publié par Les Publications du Québec et lancé au congrès de l'ASTED en juin en présence de la ministre Thérèse Lavoie-Roux. Un autre lancement a eu lieu en novembre à Montréal, suivi d'activités de formation à l'utilisation de ce langage documentaire normalisé.

Chapitre 3
Le retour et le maintien dans le milieu

Des actions concrètes ont été réalisées par l'OPHQ afin de soutenir et développer des expériences de désinstitutionnalisation et de maintien des personnes handicapées dans leur milieu de vie.

Dans la Montérégie, un soutien a été apporté auprès de deux centres d'accueil. Une représentation fut faite auprès d'une municipalité afin d'éviter l'expulsion de personnes handicapées de leur domicile, situé dans un quartier résidentiel.

Dans la région de Sherbrooke, par une intervention auprès de la Commission administrative des centres d'accueil et de réadaptation du Conseil régional de la santé et des services sociaux, l'OPHQ a participé à la révision de la programmation et à une orientation du développement de ressources plus légères. De même, une rencontre avec un centre d'accueil a permis de préciser la position de l'OPHQ sur la désinstitutionnalisation.

En Abitibi — Témiscamingue, des liens ont été établis avec le Conseil régional de la santé et des services sociaux, les centres locaux de services communautaires et les centres de réadaptation dans le but d'évaluer l'importance du processus de désinstitutionnalisation sur le maintien et le développement de services externes. On y a abordé les questions de coordination des plans de services, de développement d'alternatives et de services de réadaptation au travail.

Dans la région du Centre-du-Québec, l'OPHQ a collaboré à un projet avec le Centre de services sociaux auprès de clients prêts à être intégrés en famille d'accueil.

Sur la Côte-Nord, l'OPHQ a sensibilisé des parents d'enfants présentant des problèmes auditifs et fréquentant des centres supra-régionaux, pour les inciter à intervenir auprès des commissions scolaires du milieu afin qu'elles développent les services appropriés. De même l'OPHQ a entrepris des démarches afin qu'une personne âgée handicapée placée en centre d'accueil puisse réintégrer son milieu naturel.

Dans la région de Montréal, l'OPHQ a soutenu le comité des bénéficiaires d'un centre d'accueil privé dans ses démarches visant l'amélioration des conditions de vie des résident-e-s.

Un numéro de la *Revue OPHQ* a été consacré à la déficience psychique avec ses problèmes spécifiques de maintien dans le milieu, ainsi qu'un autre à la stimulation précoce des jeunes enfants qui ont une déficience. Des informations ont été transmises aux journalistes lors d'une douzaine de demandes de leur part.

Parmi les participations de relations publiques, sept événements touchaient la déficience intellectuelle ou psychique. Une dizaine touchaient l'ensemble des thèmes du maintien dans le milieu. Mentionnons :

- Colloque sur les services dentaires préventifs, avril, Montréal.
- Congrès de l'Association québécoise pour les déficients mentaux, Baie-Comeau, mai.
- Colloque de l'Association pour la santé publique du Québec, Montréal, juin.
- Congrès de l'Association de paralysie cérébrale, Québec, juin.
- Colloque sur les services de garde, Montréal, septembre.
- Lancement du programme de formation à l'accueil des personnes handicapées en loisirs, Montréal, septembre.
- Colloque Les minorités invisibles, Montréal, octobre.
- Congrès de la Société québécoise de l'autisme, Montréal, novembre.

Un éditorial dans *Dernière Heure* a porté sur la désinstitutionnalisation : Des services qui répondent aux besoins (juillet-août 1986), ainsi qu'un autre sur le stationnement en février 1987 : Stationnement : une demi-solution.

Une douzaine de demandes d'information ou d'entrevues de la part de journalistes touchaient le maintien dans le milieu. Un placement publicitaire a été fait dans le supplément du Devoir sur la déficience intellectuelle.

Des bibliographies sont mises à jour et diffusées sur différents aspects du maintien dans le milieu et sur les déficiences : déficiences du psychisme, intellectuelle, visuelle, auditive, dystrophie musculaire, syndrome de Down, traumatisme cérébral, désinstitutionnalisation.

3.1 Prévention

L'OPHQ, dans la région du Saguenay — Lac-Saint-Jean, a poursuivi sa participation aux travaux de la Corporation de recherche et d'action sur les maladies héréditaires.

3.2 Traitement

À Québec, l'OPHQ a suscité la rencontre des intervenant-e-s de différents milieux afin de préciser les niveaux de responsabilité face aux personnes ayant des problèmes respiratoires. Il a de plus participé à un comité de travail qui abordait la question des traitements pour les personnes connaissant des problèmes liés à l'autisme. En Abitibi — Témiscamingue, le travail s'est poursuivi sur le dossier des frais de déplacement relatifs aux services de traitement, d'évaluation et de réadaptation.

3.3 Adaptation/réadaptation

L'OPHQ, par l'intermédiaire des agent-e-s de développement, poursuit son travail d'influence auprès des différentes commissions administratives des Conseils régionaux de la santé et des services sociaux et des établissements concernés afin que les services soient réaménagés ou développés, si nécessaire, dans le but d'atteindre l'autonomie maximale des personnes handicapées.

Dans la région Laurentides-Lanaudière, l'OPHQ a travaillé avec un centre de réadaptation à un service de transport qui assure l'accès aux services de stimulation précoce pour la clientèle ayant une déficience intellectuelle.

En Abitibi — Témiscamingue, un projet auprès de quarante enfants ayant une déficience auditive concernait des services complémentaires de réadaptation et d'apprentissage à la communication. Une représentation a été faite pour la formation d'étudiant-e-s en éducation spécialisée, de même que pour le plan d'organisation des services d'orthophonie. L'OPHQ a de plus assuré une participation active aux recommandations du projet régional de modification à la politique du transport des malades. Il a également poursuivi sa collaboration avec le Conseil régional de la santé et des services sociaux sur le dossier des équipements spécialisés et des fournitures médicales. L'OPHQ a aussi participé à un projet de développement de ressources alternatives pour des personnes ayant une déficience psychique.

Dans la région de Québec, l'OPHQ a travaillé à l'organisation des services pour les personnes laryngectomisés. Un comité de travail pour le dépistage de problèmes auditifs a favorisé une transition plus efficace entre le dépistage et la réadaptation. L'OPHQ a également contribué à la cueillette de données préparatoires à la rédaction d'un mémoire présenté par les centres de réadaptation en déficience auditive. Il a aidé à obtenir une programmation concernant les évaluations en audiologie et en orthophonie.

Dans le Bas-Saint-Laurent, une concertation a été établie entre le Conseil régional de la santé et des services sociaux et l'Hôpital de Mont-Joli pour un modèle d'organisation des services de réadaptation.

Dans l'Estrie, l'OPHQ a collaboré avec le centre de réadaptation sur différents dossiers : transport de la clientèle en service d'apprentissage aux habitudes de travail ; mise en place d'un centre de jour pour une clientèle avec des limitations plus importantes que celle normalement admise dans les services d'apprentissage aux habitudes de travail et dans ceux d'éducation des adultes ; précision du rôle du comité de réadaptation face à l'intégration scolaire et à l'intégration en garderie ; liste d'attente pour l'accès aux services du centre de réadaptation. De plus, l'OPHQ a rencontré l'Association de la déficience intellectuelle concernant les services dispensés par le centre de réadaptation et l'éducation des adultes.

Dans la Montérégie, l'OPHQ a favorisé le développement d'un centre de réadaptation décentralisé permettant d'assurer l'autonomie régionale en services de réadaptation physique et a contribué à l'étude des plans quinquennaux d'organisation de services de réadaptation.

Dans le Centre-du-Québec, l'OPHQ a appuyé les activités du Centre d'aiguillonnage qui favorise l'élaboration du plan de services et la référence aux organismes responsables. De plus, la mise sur pied d'un service de stimulation précoce à Drummondville a été entreprise.

En Outaouais, l'OPHQ a aidé à organiser un service d'interprétation gestuelle. Il est aussi intervenu afin de faire connaître les besoins psycho-sociaux des personnes ayant une déficience auditive et d'étendre la réflexion sur l'organisation de ce type de services aux neuf Centres locaux de services communautaires de la région.

À Montréal, l'OPHQ a poursuivi la recherche de solutions aux problèmes des adultes handicapé-e-s sans services (les 21 ans et plus). Sur la Côte-Nord, l'OPHQ a collaboré au développement de services d'adaptation/réadaptation décentralisés. Des services de réadaptation ont été organisés pour un enfant multihandicapé à Baie-Comeau. Un comité régional a été formé pour dispenser les services reliés à l'utilisation d'un fauteuil roulant. L'OPHQ a de plus approché le service d'ergothérapie de la sous-région de Manicouagan afin de procéder aux recommandations justifiant des déplacements vers les centres supra-régionaux pour fins de réadaptation.

Dans la région du Saguenay — Lac-Saint-Jean, l'OPHQ a contribué à assurer une prise en charge coordonnée de la personne dès l'apparition de sa déficience. Il a concerté les intervenant-e-s impliqué-e-s

pour éviter la disparition de la clinique régionale de dystrophie musculaire. De plus, l'OPHQ a influencé, dans l'ensemble de la région, le développement des services de la clinique régionale de basse vision.

Dans le dossier de l'intervention précoce, l'OPHQ a fait un état de situation des services de garde à la petite enfance.

Il a également fait un travail de représentation et de liaison entre le ministère des Transports et le ministère de la Santé et des Services sociaux concernant le transport institutionnel et le transport des enfants vers les services de stimulation précoce.

L'OPHQ a encore collaboré avec ce dernier ministère pour préparer une politique de transport pour fins médicales, d'adaptation et de réadaptation.

3.4 Ressources résidentielles

Suite à la **Conférence À part égale !**, l'OPHQ a mis sur pied le Comité sur l'harmonisation des ressources résidentielles qui a tenu sa première réunion en juin 1986. Par la suite, l'OPHQ a recueilli des données sur les différents programmes et en a amorcé l'analyse.

Plus précisément, l'OPHQ s'est également engagé dans un relevé et dans l'évaluation des expériences de désinstitutionnalisation.

À Québec, une collaboration avec le Centre des services sociaux, l'Institut des sourds de Charlesbourg et les organismes bénévoles a mené à l'implantation d'une maison d'hébergement. De plus, l'OPHQ a travaillé dans les sous-régions de Lac-Etchemin et de Thetford à planifier le développement de ce type de ressources.

Dans le Centre-du-Québec, l'OPHQ a travaillé à clarifier les différents types de ressources d'hébergement et les différents modes de financement, principalement en fonction des besoins des personnes ayant une sclérose en plaques.

Dans la Montérégie, l'OPHQ a participé à un projet de ressources résidentielles dans les sous-régions de Saint-Hyacinthe et de Sorel pour les personnes ayant une déficience intellectuelle. Dans le but de favoriser l'accessibilité aux ressources résidentielles intégrées dans la communauté, l'OPHQ a supporté le Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud de Montréal dans l'inventaire des logements accessibles sur ce territoire.

Dans la région du Bas-Saint-Laurent — Gaspésie — Îles-de-la Madeleine, l'OPHQ a offert sa collaboration à une association de personnes handicapées sur ce même dossier. De plus, de concert avec la Société d'habitation du Québec, une municipalité et des associations, il a contribué à l'adaptation de deux logements pour personnes handicapées dans un projet de construction de huit logements.

3.5 Maintien à domicile

L'OPHQ a participé au fonctionnement ou à la formation des comités régionaux d'admission au fonds régional sur les services de maintien à domicile.

En Abitibi — Témiscamingue et au Saguenay — Lac-Saint-Jean, l'OPHQ a mis sur pied un Comité régional d'orientation et d'admission sur différents besoins exprimés à l'OPHQ par les personnes handicapées, y compris les services de maintien à domicile.

Dans la région de Québec, l'OPHQ a profité régulièrement de ses contacts avec les associations ou des travaux en comité de travail pour promouvoir le maintien à domicile. Dans cette région, l'OPHQ a travaillé également à la prise en charge par le milieu des personnes ayant une insuffisance respiratoire.

Dans l'Outaouais, l'OPHQ s'est préoccupé des possibilités d'alternatives à l'hébergement en centre hospitalier de longue durée et, plus spécifiquement, à l'égard d'une dizaine de personnes.

3.6 Soutien aux familles

Dans différentes régions, l'OPHQ a collaboré à implanter des services de répit et de dépannage (Bas-Saint-Laurent — Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine, Québec, Centre-du-Québec, Estrie, Laurentides-Lanaudière, Montérégie, Abitibi — Témiscamingue, Côte-Nord).

Dans la région de Québec, un comité de travail a préconisé la prise en charge par le milieu d'enfants présentant des problèmes reliés à l'autisme, par la création d'un service itinérant impliquant la formation de personnes-ressources multiplicatrices. De plus, l'OPHQ a collaboré à un projet qui permettra l'identification précoce des déficiences.

Dans la région Laurentides-Lanaudière, l'OPHQ a contribué à identifier divers services de support à la famille et à leur organisation.

Dans la région du Bas-Saint-Laurent — Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine, il a fait avancer l'intégration des enfants en garderie.

Dans la région du Centre-du-Québec, l'OPHQ a aidé à mettre en place des familles d'accueil offrant des services de répit à des parents.

L'OPHQ a maintenu sa collaboration avec l'Office des services de garde à l'enfance sur l'intégration en services de garde des enfants handicapés. Plus préci-

sément, l'OPHQ a participé au nouveau plan d'intégration et d'évaluation de la formation des milieux de garde.

3.7 Transport

Plusieurs collaborations ont eu lieu avec le ministère des Transports : le cadre d'une recherche sur le transport adapté en milieu rural a été précisé ; le financement du transport en commun au Québec a été analysé ; des liens ont été établis entre le ministère des Transports et celui de la Santé et des Services sociaux dans le dossier du transport institutionnel, particulièrement celui des enfants vers les services de stimulation précoce.

Également, l'OPHQ s'est particulièrement impliqué dans le dossier des espaces de stationnement réservés : il a soutenu ses différents partenaires dans le processus d'adoption et révision de différents projets de lois et règlements.

Pour l'ensemble des régions, l'OPHQ a poursuivi son travail de support à l'implantation de services de transport adapté, au maintien et à l'amélioration de la qualité des services existants. Il s'agissait d'aider à établir les stratégies d'actions et à compléter les plans de développement devant être présentés aux municipalités et au ministère des Transports. L'OPHQ a apporté son appui à la préparation de rencontres avec les conseils municipaux pour l'acceptation des projets.

L'OPHQ a continué de voir à la nomination des personnes représentant les personnes handicapées sur les comités d'admission des services de transport adapté : il les forme et les informe et il intervient dans l'admission de personnes présentant des dossiers litigieux.

En Abitibi — Témiscamingue, l'OPHQ a prôné la recherche de solutions alternatives au minibus, adaptées aux régions rurales.

Dans la région de Québec, il a étudié l'admissibilité de personnes ayant l'épilepsie. Il a également travaillé à organiser le transport pour fins de réadaptation.

En Estrie, l'OPHQ a apporté un soutien à l'identification des autobus réguliers pour les personnes à basse vision. Des associations de personnes handicapées ont été appuyées dans leurs démarches auprès de la compagnie Voyageur pour l'adaptation d'un autobus. De plus, l'OPHQ a supporté le transfert des activités de transport adapté d'une association de personnes handicapées à une compagnie privée. La Société des traversiers du Québec a été sensibilisée aux politiques d'accompagnement et d'accueil aux personnes ayant une déficience motrice.

Dans les régions de Québec et de Montréal, l'OPHQ a participé activement aux travaux des comités consultatifs sur le transport adapté.

Au Lac-Saint-Jean, il a contribué à établir une *correspondance* entre les territoires des quatre corporations de transport adapté, pour faciliter la circulation des personnes handicapées dans l'ensemble des territoires desservis. De plus, l'OPHQ a soutenu la mise sur pied d'un regroupement d'usagers du transport adapté. En ce qui a trait au stationnement, des démarches ont eu pour but de faire respecter les règlements relatifs au stationnement des véhicules des personnes handicapées.

Lors du projet de loi sur le stationnement pour les personnes handicapées, dans la région du Centre-du-Québec, l'OPHQ a participé au Comité réglementation-stationnement, pour déterminer des stratégies de sensibilisation face aux modifications suggérées. En Montérégie, l'OPHQ a appuyé les démarches du milieu auprès du ministère des Transports concernant cette nouvelle réglementation. Sur la Côte-Nord, l'OPHQ a apporté sa collaboration à la préparation d'un mémoire. Un comité d'étude a de plus été mis sur pied avec une municipalité.

3.8 Accessibilité des édifices

Un guide sur l'accessibilité a été préparé pour soutenir l'intervention des agents de développement et organismes de promotion.

Suite au consensus du groupe de travail provincial sur l'accessibilité, l'OPHQ a participé à des échanges d'informations avec les associations et les groupes de travail des territoires régionaux. De plus, il est demeuré en contact avec les municipalités et des représentant-e-s du ministère du Travail sur ce dossier, de même qu'avec des entrepreneurs responsables du réaménagement ou de la construction d'édifices.

L'OPHQ a soutenu les travaux d'un comité d'étude sur la sécurité des ressources résidentielles pour les personnes handicapées, par une consultation large auprès des intervenants, ainsi qu'une recherche sur le sujet.

Dans le Centre-du-Québec, l'OPHQ a pris part à un comité scolaire sur l'accès aux services de l'éducation aux adultes pour la clientèle des personnes handicapées. De plus, il a participé à la sensibilisation d'une municipalité sur l'accessibilité des trottoirs.

À Sherbrooke, l'OPHQ a entrepris des démarches concernant l'accessibilité de l'Université.

En Abitibi — Témiscamingue, il a été associé à la planification de l'accessibilité d'une école mandatée pour recevoir des enfants présentant des déficiences motrices. Il a participé à l'analyse des projets d'accessibilité présentés dans le cadre de programmes de création d'emplois.

3.9 Communications

En tenant compte des recommandations de la **Conférence À part égale !** et du Sommet sur la déficience auditive, l'OPHQ a travaillé à la mise sur pied d'un comité permanent de coordination des principales instances impliquées dans l'accès à l'imprimé et à l'information gouvernementale.

À Québec, l'OPHQ a informé différents services publics et parapublics sur les ATME (appareils de télécommunication pour malentendants). Sur la Côte-Nord, différentes démarches ont été entreprises : pour faire acquérir un ATME par un Centre local de services communautaires et par les services de sécurité de trois municipalités ; pour des services de relais téléphonique par la Compagnie Québec Téléphone ; pour un cours de langage gestuel à l'éducation des adultes.

Étant donné l'importance croissante des banques de données, une concertation a été entreprise à l'interne et avec des intervenants extérieurs (organismes de promotion et certains organismes publics ou para-publics impliqués dans les banques de données concernant les personnes handicapées). Il s'agissait de s'informer réciproquement et de mieux dégager des avenues possibles de collaboration. Le Centre Walter-Dinsdale, base de données subventionnée par le fédéral, est ainsi entré en contact avec la Confédération des organismes de promotion et l'OPHQ pour la réalisation de son mandat au Québec.

3.10 Loisirs

Un document sur l'analyse des résultats de la **Conférence À part égale !** sur le thème du loisir a été réalisé.

L'OPHQ a participé au Congrès-Expo international sur le loisir organisé par l'AQLPH, en août 1986. Il a collaboré avec les associations régionales de loisirs pour personnes handicapées des divers territoires.

Dans le Centre-du-Québec, l'OPHQ a participé au comité de sélection des projets de loisirs présentés à une municipalité.

Dans la région abitibienne, l'OPHQ est intervenu auprès des organismes de promotion de base afin de favoriser l'accès d'enfants handicapés aux services de camps de vacances de la région.

Sur la Côte-Nord, l'OPHQ a collaboré avec l'Association régionale de loisirs pour les personnes handicapées à une session de formation des moniteur-trice-s de terrains de jeux.

Dans la région de Québec, l'OPHQ a sensibilisé des associations locales de personnes handicapées à leur rôle promotionnel quant au développement ou au réaménagement des services institutionnels ou subventionnés.

3.11 Sécurité du revenu et besoins spéciaux

Dans le cadre de la réforme de l'aide sociale, l'OPHQ a préparé un mémoire qui a été déposé au ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu. Quelques rencontres ont eu lieu par la suite, pour discuter des orientations de l'OPHQ et notamment de l'évaluation de l'employabilité pour les personnes handicapées.

En Abitibi — Témiscamingue, l'OPHQ est intervenu auprès du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu afin de préciser les mandats respectifs concernant les bénéficiaires d'aide sociale ayant des besoins spéciaux.

3.12 Activités de jour

En Estrie, l'OPHQ a coordonné un comité de travail sur l'organisation d'un *centre de jour* qui recevrait les personnes handicapées ne répondant pas aux critères des services actuels de travail ou d'éducation des adultes.

En Abitibi — Témiscamingue, l'OPHQ a aussi travaillé aux besoins en centre de jour. Des recommandations au ministère de la Santé et des Services sociaux ont concerné l'organisation des services prévus pour les personnes ayant ou ayant eu des traitements psychiatriques.

Dans la région de Québec, on a amorcé la mise sur pied des services pour deux types de clientèle (personnes ayant des déficiences physiques ou auditives).

De même, dans l'Outaouais, le développement de ces services s'est amorcé par une concertation entre les réseaux de la Santé et des Services sociaux, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu et du Loisir.

Chapitre 4
Les services éducatifs

L'OPHQ a promu des services éducatifs appropriés aux besoins des personnes handicapées lors de ses rencontres avec les organismes de promotion et les intervenant-e-s du milieu scolaire. Il a également établi des liens avec certaines Directions régionales de l'éducation sur les programmes et budgets des commissions scolaires de leur territoire, en particulier dans l'Outaouais, l'Estrie, le Bas-Saint-Laurent et Québec. Il s'agissait aussi d'amorcer l'application de la carte régionale des services facilitant l'intégration des enfants handicapés, en Abitibi — Témiscamingue. En Outaouais, la personne chargée du dossier des personnes handicapées au bureau régional du ministère de l'Éducation du Québec a été invitée à participer à des réunions où les organismes de promotion abordaient cette thématique.

Une session intensive de formation s'est tenue pour le personnel de l'OPHQ concerné par les services éducatifs, afin qu'il soit le mieux informé possible de la situation, des objectifs à poursuivre et des possibilités d'actions.

4.1 Enseignement primaire et secondaire

L'accès à des services éducatifs adaptés aux besoins des personnes handicapées demeure une des préoccupations majeures de l'OPHQ.

L'accent a toutefois été mis sur une réflexion interne et une meilleure préparation des interventions de l'OPHQ dans ce secteur. Un comité de coordination interne a été mis sur pied. Divers documents visant à faire le point sur la contribution de l'OPHQ dans ce secteur ont été élaborés, ainsi qu'une grille de cueillette de données pour étudier la contribution financière de l'OPHQ en services éducatifs.

D'autre part, l'OPHQ a préparé un avis sur le plan d'action proposé par le ministère de l'Éducation du Québec pour la formation professionnelle au secondaire. Il a également été consulté par ce ministère sur l'harmonisation des définitions de clientèles.

L'OPHQ a appuyé les parents et les organismes de promotion dans leurs démarches pour intégrer des enfants handicapés et pour améliorer les services éducatifs. Ils ont été ainsi informés sur les pouvoirs et devoirs des commissions scolaires, sur les différents niveaux de responsabilités et les différentes stratégies à utiliser selon les étapes du dossier. Ces démarches ont été particulièrement importantes dans les régions de la Gaspésie, du Saguenay — Lac-Saint-Jean, de Québec, du Centre-du-Québec, de l'Estrie, de la Montérégie et de l'Abitibi — Témiscamingue. De même, l'OPHQ a aidé les parents à intervenir auprès des commissions scolaires, bureaux régionaux du ministère de l'Éducation, conseils de commissaires, médias locaux, Conseils régionaux de la santé et des services sociaux, centres de réadaptation, notamment dans les régions de la Gaspésie, du Saguenay — Lac-Saint-Jean, du Centre-du-Québec et de l'Estrie.

L'OPHQ a de plus favorisé la concertation de l'ensemble des intervenants régionaux autour de cette thématique, surtout dans les régions de la Gaspésie, de Québec, de l'Estrie et de Laurentides-Lanaudière.

En Montérégie, l'OPHQ est intervenu dans deux sous-régions afin de soutenir un groupe de parents travaillant à l'amélioration des services éducatifs dispensés par des écoles spéciales.

En Abitibi — Témiscamingue, l'OPHQ a collaboré à l'élaboration du plan d'organisation des services d'une commission scolaire par le biais de plans d'interventions réalisés pour les enfants concernés. De plus, il a effectué des rencontres d'information et de sensibilisation auprès du Syndicat des enseignant-e-s de la région.

Dans le Centre-du-Québec, l'OPHQ a travaillé à différents dossiers : appui à un groupe de parents pour l'intégration de leurs enfants handicapés au gymnase d'une école de quartier ; participation à un comité technique dans le but d'intégrer des enfants au secondaire ; sensibilisation de la soixantaine d'enseignant-e-s de l'école où s'effectuera l'intégration de quelques enfants ; soutien à la formation de groupes de parents intéressés par la question des services d'orthophonie pour des enfants ayant une surdité profonde.

En Estrie, l'OPHQ a grandement participé à l'organisation de services éducatifs pour deux groupes d'enfants handicapés dans deux commissions scolaires distinctes. De plus, il a pris part en tant qu'organisme-ressource au Congrès de l'enfance et de la jeunesse ; il y a collaboré à la présentation du modèle d'intervention dégagé par l'expérience vécue en Estrie.

Dans la région gaspésienne, l'OPHQ a également soutenu le Regroupement d'associations de personnes handicapées dans l'organisation d'un colloque sur l'intégration scolaire et y a participé à titre de conférencier. Un soutien particulier a été apporté à un dossier individuel d'intégration dans une commission scolaire de la région.

Dans Laurentides-Lanaudière, une concertation a contribué à intégrer en milieu régulier quatre jeunes

handicapés et à organiser des services plus adéquats pour un cinquième enfant. De plus, on a étudié les possibilités de réduction du temps de transport pour les élèves handicapé-e-s, ce qui a abouti pour deux enfants.

En Outaouais, l'OPHQ a facilité le transfert d'élèves handicapé-e-s d'une école spéciale à une classe spéciale d'une école régulière.

Dans la région de Québec, l'OPHQ a travaillé à la mise sur pied d'un fonds régional d'intégration scolaire. Il a sensibilisé certain-e-s intervenant-e-s à la qualité du transport souhaitable. Il a également travaillé au développement d'un service de professeurs itinérants pour des élèves ayant une déficience physique, desservant l'Est du Québec. Il s'est associé à trois écoles spéciales pour améliorer la qualité de la formation et des stages en milieu de travail, afin d'intégrer des jeunes au marché régulier du travail, plutôt qu'aux services d'apprentissage aux habitudes de travail et aux centres de travail adapté.

Au Saguenay — Lac-Saint-Jean, l'OPHQ a participé à la réalisation d'un colloque régional sur l'intégration scolaire, afin d'encourager le consensus chez les parents face aux orientations à privilégier et d'encourager la poursuite d'une réflexion à ce sujet. Un comité consultatif s'est formé pour modifier la politique commune d'aide à l'intégration des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

À Montréal, l'OPHQ a pris part au transfert de six enfants d'une école spéciale vers une école régulière.

Sur la Côte-Nord, il a sensibilisé les conseillers pédagogiques de l'adaptation scolaire concernant leur politique d'intégration, les prêts et bourses, la recherche d'une solution alternative au transport d'enfants handicapés à leur domicile pour le dîner, le transport périodique hors région des élèves ayant une déficience auditive.

Un numéro de la *Revue OPHQ* sur les services éducatifs a été publié en mars dans le but d'inciter les parents à préparer l'intégration scolaire de leur enfant, à l'avance, avec leur commission scolaire. Un feuillet, édité dans le même but, a été distribué par les bureaux régionaux. Par ailleurs, un article faisait le point sur la situation juridique dans le domaine de l'intégration scolaire (septembre, 86-4).

Un éditorial dans *Dernière Heure* a en outre traité de l'intégration de la jeune Julie Legault (octobre). Une conférence de presse avait été organisée à cette occasion en collaboration avec les parents et l'Association du Québec pour les déficients mentaux, en septembre, à Montréal : elle a touché une douzaine de médias nationaux. Par ailleurs, environ sept demandes de journalistes concernaient l'intégration scolaire.

Un vidéogramme a été réalisé, en coproduction avec l'Université du Québec à Montréal. *Montre-moi ce que tu peux faire* illustre plusieurs cas d'intégration scolaire réussie avec des enfants ayant une trisomie 21 (syndrome de Down).

Plusieurs événements de relations publiques ont touché les milieux de l'éducation. Mentionnons :

- États généraux sur la qualité de l'éducation, avril, Montréal ;
- Rencontres sur l'alphabétisation dans les commissions scolaires, avril et mai, Montréal ;
- Congrès de l'Association d'éducation pré-scolaire, mai, Montréal ;
- Congrès de la Fédération des CLSC, octobre, Montréal ;
- Congrès du Conseil québecois pour la jeunesse exceptionnelle, novembre, Québec ;
- Congrès d'éducation de la région 04, novembre, Trois-Rivières ;
- Organisation d'une journée d'étude avec monsieur André Canevaro sur l'expérience italienne d'intégration scolaire, mars. Un appui a été donné à l'Association du Québec pour les déficients mentaux pour financer la tournée de conférences d'André Canevaro.

Deux placements publicitaires ont été faits dans les deux suppléments du *Devoir* qui traitaient des services éducatifs : États généraux de l'éducation, L'école au Québec.

4.2 Collèges et universités

L'OPHQ a collaboré avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science en vue de mieux définir la problématique des personnes handicapées en regard des études supérieures. Cela a donné lieu à un mémoire sur l'implication de ce ministère et de ses partenaires.

L'OPHQ a participé au Comité aviseur de la Direction générale de l'enseignement collégial portant sur l'intégration aux études collégiales des personnes ayant une déficience sensorielle profonde.

Une collaboration précise s'est faite avec l'Université du Québec à Montréal sur la politique d'accessibilité aux personnes handicapées et sur le problème du financement des interprètes.

Dans le Centre-du-Québec, une rencontre de sensibilisation auprès des intervenant-e-s des collèges a été réalisée.

4.3 Éducation des adultes

Dans le Centre-du-Québec, l'OPHQ a préparé un sondage de besoins auprès des organismes du milieu.

Il a aussi collaboré à la planification annuelle d'activités d'un comité scolaire où on abordait les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

En Abitibi — Témiscamingue, l'OPHQ a continué de collaborer à l'organisation de services pour les adultes ayant une déficience intellectuelle. Pour cette même catégorie de personnes, en Estrie, un projet d'activités de jour pour les 21 ans et plus a été proposé avec le Service de l'éducation aux adultes. De plus, des rencontres ont été organisées entre le Conseil régional de la santé et des services sociaux, le Centre local de services communautaires et la municipalité sur le transport des adultes visé-e-s par ce projet.

Dans la région de l'Outaouais, l'OPHQ a travaillé au développement de services pour répondre aux besoins des adultes qui ont une déficience intellectuelle.

Dans la région de Québec, l'OPHQ a informé différents organismes, dont les Centres locaux de services communautaires, des possibilités offertes par les services de l'éducation des adultes.

Sur la Côte-Nord, l'OPHQ a participé à une étude de la Table régionale de l'éducation des adultes concernant l'impact des services éducatifs sur l'économie régionale.

4.4 Formation professionnelle

L'OPHQ a maintenu sa participation au Groupe national de travail que le ministère de la Main-d'oeuvre a mis sur pied pour favoriser l'accès à la formation professionnelle pour les adultes. L'accent a été mis sur la promotion du plan de services auprès du secteur de la formation professionnelle et du travail. De plus, une journée provinciale de formation des responsables des comités spécifiques régionaux s'est tenue, portant sur toutes les mesures financières pouvant favoriser l'intégration au travail des personnes handicapées.

Dans toutes les régions, l'OPHQ a participé aux tables régionales de concertation de la Commission de formation professionnelle, afin de stimuler la collaboration des partenaires régionaux à l'intégration professionnelle et favoriser l'émergence de services adéquats pour les personnes handicapées.

En Abitibi — Témiscamingue, l'OPHQ a participé à une journée de sensibilisation d'employeurs afin de leur présenter les résultats de la recherche-action sur l'intégration socio-professionnelle des adultes ayant une déficience intellectuelle.

À Québec, l'OPHQ a rencontré les responsables de l'application du programme Stages en milieu de travail. De plus, le Département des sciences sociales de l'Université Laval a été approché pour éventuellement sensibiliser des groupes d'étudiants à la problématique des personnes handicapées.

En Estrie, l'OPHQ a participé à l'élaboration d'une session de formation sur les plans de services destinée aux participant-e-s des tables de la Commission de formation professionnelle.

Sur la Côte-Nord, l'OPHQ s'est penché, avec la Commission de formation professionnelle, sur les besoins en formation professionnelle des personnes handicapées.

Au Saguenay — Lac-Saint-Jean, l'OPHQ a réalisé une session de formation auprès des conseiller-ère-s en orientation de la Commission de formation professionnelle, dans le but de parfaire l'évaluation de l'employabilité des personnes handicapées.

Chapitre 5
Le travail

Lors de la **Conférence À part égale !**, différents partenaires ont exprimé le souhait d'une réflexion sur le travail adapté, principalement sur le fonctionnement des centres de travail adapté et sur de nouvelles formes de travail adapté. L'OPHQ a donc mis sur pied un Comité sur le développement du travail adapté. Il regroupait des représentants de certains ministères (Main-d'oeuvre et Sécurité du revenu, Santé et Services sociaux, Industrie et Commerce), d'organismes représentatifs (Association des centres d'accueil du Québec, Association québécoise des entreprises adaptées, Conseil du patronat du Québec, associations syndicales) et de l'OPHQ.

Dans une première étape, il a clarifié le fonctionnement des centres de travail adapté et précisé, à la satisfaction des partenaires, les règles de mise en marché de leurs produits. Dans une deuxième étape, le comité a étudié le processus d'intégration de la personne handicapée au travail et les mesures favorisant l'intégration. Des documents d'appui ont été produits, entre autres : *Le programme Centre de travail adapté, bilan et perspectives ; Le Contrat d'intégration au travail, étude comparative ; La continuité des services dans le processus d'intégration au travail ; Bibliographie sur les nouvelles formules de travail adapté.*

En troisième étape, des propositions d'application de nouvelles formules de travail adapté seront présentées au cours de l'année financière 1987-1988.

En ce qui concerne l'information, l'OPHQ a participé à certains événements touchant le travail en général, comme l'implantation d'un Service externe de main-d'oeuvre à Rivière-du-Loup le 16 septembre, ainsi que *Les personnes handicapées et l'emploi*, émission Forum jeunesse à Drummondville le 10 juin.

Diverses activités de soutien-conseil aux partenaires ont été réalisées afin de favoriser l'intégration au travail des personnes handicapées. Par exemple, l'OPHQ a soutenu le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu pour élaborer un lexique des déficiences et d'un guide d'intervention pour les conseillers en placement.

L'OPHQ a participé à une session d'étude sur l'intégration et la réintégration en emploi des personnes handicapées organisée par la Fédération des travailleurs du Québec. Plusieurs démarches de concertation avec le ministère de la Santé et des Services sociaux et différents centres de réadaptation, des Services externes de main-d'oeuvre et des commissions de formation professionnelle ont été faites autour du dossier des services d'évaluation des capacités de travail. Aussi, des rencontres avec des responsables provinciaux des programmes d'Emploi et Immigration Canada ont favorisé le développement de services d'intégration au travail pour les personnes ayant une déficience du psychisme.

Dans l'ensemble des régions, l'OPHQ a collaboré avec les différents services de main-d'oeuvre intervenant auprès des personnes handicapées afin de développer l'expertise reliée à leurs besoins spécifiques.

En Abitibi — Témiscamingue, l'OPHQ a soutenu un projet de service alternatif de travail pour les personnes ex-psychiatrisées.

Dans la région de Laurentides-Lanaudière, l'OPHQ a participé à une démarche de consultation pour coordonner, planifier et développer l'ensemble des services de soutien à l'emploi. De plus, il a aidé à clarifier les responsabilités en regard de l'intégration au travail des personnes handicapées.

À Québec, l'OPHQ s'est impliqué dans le développement et l'amélioration des ressources concernant l'emploi des personnes handicapées. Il a travaillé à implanter un service d'apprentissage aux habitudes de travail pour deux types de clientèles, soit les personnes ayant une déficience auditive et une déficience associée et les personnes ayant une déficience psychique et une déficience associée. Il a sensibilisé et formé des intervenant-e-s des services de main-d'oeuvre sur les programmes de l'OPHQ et le plan de services. Il a participé aux travaux du comité sur le travail de l'Association des déficients mentaux du Québec afin d'améliorer les services pour cette clientèle. Par le Comité tripartite (Syndicat des professionnels et professionnelles du gouvernement du Québec – OPHQ – ministère du Travail), l'OPHQ a participé à la production d'un document sur l'intégration et le maintien à l'emploi des personnes handicapées dans la Fonction publique.

En Gaspésie, l'OPHQ a appuyé le développement de Services externes de main-d'oeuvre dans la région et l'implantation de trois points de service. L'OPHQ y a concerté les services d'éducation des adultes et les centres Travail-Québec, afin de définir une formation qui réponde adéquatement aux besoins des personnes handicapées ayant une déficience intellectuelle légère.

Sur la Côte-Nord, l'OPHQ a pris part à un forum sur l'intégration à l'emploi destiné à sensibiliser les employeurs de la région.

Au Saguenay — Lac-Saint-Jean, l'OPHQ a aidé à développer l'employabilité par un suivi auprès de la corporation Travailleurs potentiels du Saguenay qui offre des stages rémunérés pour les personnes dont l'adaptation–réadaptation est terminée.

Dans la *Revue OPHQ*, des articles ont été publiés sur l'évaluation des capacités de travail (novembre, 86-5), ainsi que sur l'intégration au travail d'un employé de l'OPHQ qui a une déficience visuelle (mai, 86-3). Un dépliant sur la problématique globale du travail a été édité. Un dossier d'information à l'intention de la presse a été réalisé sur l'intégration au travail. Une dizaine de demandes de journalistes ont concerné le travail en général, dont 3 le plan d'embauche.

L'OPHQ a participé à plusieurs événements touchant le travail. Mentionnons :

— Colloque sur l'intégration au travail des personnes ayant une déficience intellectuelle, Association du Québec pour les déficients mentaux, septembre, Québec ;

— Congrès sur l'intégration au travail des personnes avec une déficience visuelle, INCA, Toronto, octobre ;

— Congrès du Conseil canadien de la réadaptation au travail, Toronto, novembre.

5.1 Centres de travail adapté

Les Centres de travail adapté (CTA), créés par la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées, sont des organismes à but non lucratif qui emploient en majorité des personnes handicapées qui ne peuvent s'intégrer en entreprise ordinaire. Ces centres doivent autofinancer leur production (matières premières et personnel d'encadrement). Par contre, l'Office des personnes handicapées du Québec subventionne des dépenses de fonctionnement basées sur une partie des salaires des personnes handicapées et également sur certaines immobilisations ou équipements. La politique de subvention de l'OPHQ vise à compenser les coûts supplémentaires d'adaptation et d'organisation du travail.

Un soutien a été apporté au développement de nouveaux CTA à Châteauguay et à Saint-Jean-sur-Richelieu.

Au 31 mars 1987, 37 CTA employaient 1 605 personnes handicapées, comparativement à 1 533 en 1985-1986, 1 484 en 1984-1985 et 1 431 en 1983-1984. Ils ont reçu 16 975 191 $ de subventions pour leur fonctionnement et 2 114 029 $ pour les locaux et l'équipement (Tableau I).

Tableau I

Subventions versées aux CTA en 1985-1986 et 1986-1987

Fonctionnement	Montant 1985-1986	Montant 1986-1987
Salaires et avantages sociaux	15 438 500 $	16 975 191 $
Sous-total	15 438 500 $	16 975 191 $
Immobilisations		
Loyers	739 730 $	719 747 $
Équipements	613 337 $	367 165 $
Capital	378 261 $	163 250 $
Remise d'emprunt	946 572 $	863 867 $
Sous-total	2 667 900 $	2 114 029 $
TOTAL	**18 116 400 $**	**19 089 220 $**

Dans l'ensemble des régions, l'OPHQ a sensibilisé les intervenant-e-s en emploi au rôle des Centres de travail adapté et à celui du contrat d'intégration au travail. Enfin, dans les régions de Québec, de Laurentides-Lanaudière et de l'Abitibi — Témiscamingue, l'OPHQ a travaillé au développement d'autres Centres de travail adapté.

Un numéro de la *Revue OPHQ* a consacré un article aux Centres de travail adapté et un dossier d'information a été rédigé. Un dépliant a également été édité sur ce programme. L'OPHQ a participé de près au congrès de l'Association québécoise des entreprises adaptées, en mai. Il a de plus collaboré aux événements soulignant les anniversaires de Polytek (Sherbrooke) et Industries modulaires de la Vallée (Amqui) en septembre.

5.1.1. Situation financière

Au 31 mars 1987, 30 des 37 CTA (81 %) avaient un surplus dans leur état des revenus et dépenses, comparativement à 70 % au 31 mars 1986, et 65 % au 31 mars 1985. Par contre, 7 CTA éprouvent encore des difficultés, mais un seul présente un déficit de 40 000 $ et plus.

L'ensemble des CTA présente un surplus de 1 939 000 $, comparativement à un surplus de 1 115 000 $ au 31 mars 1986 et un surplus de 151 727 $ au 31 mars 1985. Dans l'ensemble, les CTA se portent donc mieux, tout en tenant compte de ceux qui ont un déficit accumulé important. La valeur ajoutée moyenne, indice utilisé pour connaître

la productivité des CTA, s'est constamment améliorée depuis le début (Tableau II).

Tableau II

Valeur ajoutée moyenne des CTA

31 mars 1981	—	1,62 $	
31 mars 1982	—	2,88 $	(augmentation de 77,8 %)
31 mars 1983	—	3,38 $	(augmentation de 17,4 %)
31 mars 1984	—	4,15 $	(augmentation de 22,8 %)
31 mars 1985	—	4,89 $	(augmentation de 17,8 %)
31 mars 1986	—	5,03 $	(augmentation de 2,9 %)
31 mars 1987	—	6,19 $	(augmentation de 23,1 %)

Les ventes brutes annualisées et les revenus divers se sont chiffrés à 28 891 000 $. C'est une augmentation de 11 % sur l'année précédente. Le pourcentage gouvernemental des revenus est de 39,7 %. L'apport des ressources gouvernementales comparativement à l'ensemble des revenus est en constante décroissance. En effet, ce pourcentage en 1982-1983 était de 53,7 %. Au cours des années, il a successivement chuté à 48,6 %, 44,3 %, 40,9 % et 39,7 %. Les ventes réalisées au 31 mars 1987 constituent 93,3 % des ventes budgétisées comparativement à 96 % pour l'année précédente et 92 % pour l'année 1984-1985.

Le fonds de roulement des CTA ne cesse de s'accroître. Seulement 7 CTA ont un ratio de fonds de roulement inférieur à 1. L'année précédente, il y en avait 13.

Le taux d'occupation dans les CTA, en rapport avec le nombre d'emplois réguliers prévus dans les subventions, a atteint 104 % alors qu'il était de 96 % en 1985-1986. Par contre, le nombre de personnes handicapées s'est accru, passant de 1 532 en 1986 à 1 605 en 1987. Cette situation s'explique du fait qu'un poste peut être comblé par plus d'une personne et que certains CTA emploient des personnes handicapées non subventionnées.

5.1.2 Admission

Pour être admise dans un centre de travail adapté, une personne handicapée doit avoir été acceptée par un comité d'admission formé paritairement d'une représentation du CTA et de l'OPHQ. L'OPHQ est généralement représenté par un-e représentant-e des personnes handicapées et par un membre de son personnel. Une politique d'admission déjà élaborée assure que les CTA emploient des personnes handicapées que leurs limitations empêchent d'intégrer le marché régulier du travail. L'OPHQ a continué de participer aux comités d'admissibilité et de gestion des ressources humaines des CTA. Son rôle au sein de ces comités consiste à veiller à l'application et au respect de la politique d'admission émise par l'OPHQ.

Durant l'année 1986-1987, l'OPHQ a continué à donner de la formation à l'ensemble des intervenants sur le Comité d'admission. Des CTA ont pu, ainsi, réviser leurs définitions de tâches et de postes, préciser leurs exigences et identifier les possibilités d'adaptation des postes de travail.

Le tableau III donne un portrait général des caractéristiques des employé-e-s des CTA au 1er avril 1987.

Tableau III

Personnel en CTA

Variables	**1er avril 1987**
Nombre total	**1 605**
Embauches	**418**
Départs	**318**
Raisons de départ	
Congédiement ou licenciement	
— manque de travail	6,9 %
— changement dans la production	1,3 %
— rendement de l'employé	13,5 %
— fin de la période de subvention	4,4 %
— fin du stage d'évaluation	5,7 %
Départ volontaire	
— pour études	1,9 %
— pour un autre emploi	11,6 %
— motif personnel	45,3 %
— autres	9,4 %
Âge	
Âge moyen	**33,9 ans**
Groupe d'âge	
— 16 à 19 ans	1,3 %
— 20 à 29 ans	42,8 %
— 30 à 39 ans	31,5 %
— 40 à 49 ans	13,4 %
— 50 à 59 ans	7,7 %
— 60 ans et plus	3,3 %
Sexe	
— masculin	73,7 %
— féminin	26,3 %

Tableau III (suite)
Personnel en CTA

Déficiences	
— intellectuelle	37,7 %
— du psychisme	15,6 %
— de la parole et du langage	1,6 %
— auditive	3,3 %
— appareil oculaire	4,4 %
— autres organes	1,7 %
— motrice	14,6 %
— esthétique	0,8 %
— fonctions générales, sensitives et autres	8,9 %
— plus d'une déficience	11,4 %
Scolarité	
— Analphabète	7,2 %
— Élémentaire régulier	13,0 %
— Élémentaire — classes spéciales	14,6 %
— Secondaire — régulier	27,7 %
— Secondaire — professionnel court/long	9,4 %
— Secondaire — classes spéciales	24,3 %
— Niveau supérieur au secondaire	3,6 %
— Autres compétences reconnues	0,2 %
Expérience de travail antérieure	
— aucune expérience	48,5 %
— avec expérience	51,5 %
Employés avec expérience	
Nombre d'années	
— moins d'un an	18,4 %
— d'un à 3 ans	28,9 %
— de 3 à 5 ans	16,1 %
— plus de 5 ans	36,6 %
Ancienneté dans l'entreprise	
Nombre d'années	
— d'un à 12 mois	21,8 %
— d'un à 3 ans	28,9 %
— de 3 à 5 ans	21,3 %
— plus de 5 ans	28,0 %
Catégories d'emploi	
— travail manuel non spécialisé	82,9 %
— travail manuel spécialisé	8,3 %
— supervision-surveillance	3,4 %
— travail administratif	3,4 %
— vente	2,0 %
Statut de l'employé	
— Permanent — temps plein	92,5 %
— Permanent — temps partiel	2,7 %
— Temporaire — temps plein	4,2 %
— Temporaire — temps partiel	0,6 %
Lieu de travail	
— à l'intérieur du CTA	69,2 %
— à l'extérieur du CTA	30,8 %
Taux de roulement moyenne	21,2 %
Conditions d'admission	
— admission permanente	96,2 %
— stage d'évaluation rémunéré	2,3 %
— stage d'évaluation non rémunéré	—
— admission pour une période déterminée	1,5 %

5.1.3 Subventions versées

La politique de subvention est demeurée la même qu'en 1985-1986. Toutefois, une modification a été apportée, effective en 1987-1988 : un plafond au niveau de subvention afin d'augmenter le nombre de personnes handicapées embauchées par les CTA et d'accroître l'équité dans la distribution des subventions. Une modification au règlement a été proposée en 1986-1987. Le règlement a été accepté et publié dans la Gazette officielle du 23 septembre 1987.

Au cours de 1986-1987, la liste des CTA accrédités a subi les transformations suivantes :

— un CTA a changé de nom corporatif, il s'agit de Les Ateliers Godendard qui porte maintenant le nom Les ateliers LAGO ;

— trois CTA ont cessé leurs opérations, il s'agit de C.T. Laurentides, les Ateliers R-10 et Mobatel. Une grande partie des emplois a été récupérée par l'expansion importante de trois autres CTA (la Société vie, intégration, apprentissage pour handicapés V.I.A., les ateliers Lago et les projets K.R.T.B.) ;

— deux nouveaux CTA ont été accrédités, Les contenants Poly-Thèmes et Atelier industriel Saint-Jean (1980).

Le tableau IV indique les subventions versées aux CTA en 1986-1987.

Tableau IV

Subventions versées aux CTA en 1986-1987

Région	Nom du CTA	Date de l'accréditation	Budget de fonctionnement ($)	Personnes handicapées à l'emploi	Immobilisation et équipement ($)
01	Ateliers Léopold-Desrosiers inc.	1982-08-30	267 630	23	7 773
01	Centrap (Mitis) inc.	1979-11-10	707 437	65	53 694
01	Les industries modulaires de la vallée inc.	1981-01-05	325 635	45	129 588
02	Chaîne de travail adapté CTA inc.	1980-10-01	544 896	41	7 702
02	Société de développement communautaire Saint-Félicien inc.	1983-02-25	148 659	17,2	9 655
03N	Atelier du Martin-Pêcheur	1980-10-01	529 435	34	—
03N	Les ateliers R-10 inc.	1980-09-01	99 406	22	37 415
03N	Les ateliers TAQ inc.	1980-02-04	353 352	35	58 292
03N	Centre de travail Charlevoix inc.	1980-04-01	603 173	53	143 821
03N	Hichaud inc.	1981-01-05	293 234	34	70 236
03N	Pir-Vir inc.	1979-10-15	177 405	28	86 736
03S	L'atelier de réadaptation au travail de Beauce inc.	1979-10-15	1 059 764	68	55 345
03S	Centre de récupération de Beauce inc.	1980-08-01	369 170	40,5	53 900
03S	Centre de sous-traitance Beauce inc.	1982-08-30	576 480	43	59 990
03S	Les entreprises Tuméré inc.	1981-01-05	270 219	30,4	71 725
03S	La société vie, intégration, apprentissage pour handicapés VIA inc.	1980-04-01	639 843	87	88 000
04	Atelier des vieilles forges inc.	1979-10-15	1 097 101	68,5	38 784
04	Récupéraction Centre du Québec inc.	1982-09-07	266 014	26	109 375
04	Les récupérateurs du comté de Maskinongé inc.	1982-08-30	276 137	34	38 727
05	Atelier Poly-Teck inc.	1979-11-15	662 000	49	19 782
06A	Atelier Abaco inc.	1984-09-01	133 971	20	43 523
06A	Les ateliers l'Essor inc.	1980-08-01	172 359	23	40 101
06A	Capeq inc.	1979-10-15	613 169	50	59 946
06A	Centre de transition Le Sextant inc.	1982-04-01	726 709	48	48 000
06A	Centre de transition pour adultes Le Transit inc.	1980-02-04	966 561	65	35 656
06A	Centre juif de travail JVS inc.	1979-12-01	534 312	62	13 360
06A	Les entreprises Polybar	1982-12-01	366 582	38	35 000
06A	Mobatel inc.	1981-01-05	704 391	53	14 250
06A	Placement potentiel inc.	1980-08-01	424 277	34,5	—
06A	Récupéraction Maronniers inc.	1982-11-01	207 595	25	46 075
06B	Les ateliers Lago inc.	1979-12-10	355 403	28	65 000
06B	CT Laurentides inc.	1984-12-01	12 387	6	5 610

Tableau IV (suite)
Subventions versées aux CTA en 1986-1987

Région	Nom du CTA	Date de l'accréditation	Budget de fonctionnement ($)	Personnes handicapées à l'emploi	Immobilisation et équipement ($)
06C	Atelier industriel Saint-Jean (1980) inc.	1986-08-01	106 139	25	30 300
06C	Atelier la flèche de fer inc.	1979-11-15	1 042 750	120	331 635
06C	La boutique de fleurs Savoy inc.	1984-12-01	155 123	18	48 490
06C	Les contenants Poly-Thèmes inc.	1987-01-01	41 500	21	9 985
07	Centre de travail Laro inc.	1979-12-01	388 756	50	47 484
08	Les ateliers Kami inc.	1984-12-01	141 639	13,7	41 048
08	Témabex inc.	1984-04-01	554 148	40	47 390
09	Ateliers populaires Sept-Iles	1982-09-07	20 956	3	10 636
	Association québécoise des entreprises adaptées		39 474		
		Totaux	**16 975 191**	**1 586,8**	**2 114 029**

5.2 Contrats d'intégration au travail

Le contrat d'intégration au travail, signé entre un employeur, l'OPHQ et une personne handicapée, vise à favoriser l'intégration au travail de cette personne. Une subvention compense le manque à gagner de l'employeur durant une période déterminée de formation et d'intégration, ou l'aménagement ou l'adaptation d'un poste de travail.

Les contrats sont généralement négociés entre l'employeur et la personne handicapée par des conseillers en main-d'oeuvre répartis sur presque tout le territoire du Québec. Ces conseillers sont à l'emploi de Services externes de main-d'oeuvre, de programmes Extension de main-d'oeuvre, de centres Travail-Québec, de centres d'emploi du Canada et de centres d'accueil de réadaptation. L'OPHQ négocie directement les contrats lorsqu'il s'agit de projets de création d'entreprises. Trois nouveaux projets de création d'entreprises ont été subventionnés dans le cadre du contrat.

Un dossier d'information a été rédigé sur le contrat d'intégration au travail.

5.2.1 Contrats en 1986-1987 et bilan du programme

Le budget autorisé était de 1 776 400 $. 677 contrats ont été signés, dont 236 renouvellements (Tableau V).

Depuis le début du programme, 2 537 personnes ont bénéficié de 3 347 contrats avec 1 242 employeurs différents. Les trois quarts des entreprises avaient moins de 50 employés et oeuvraient dans le secteur des services.

Dans l'ensemble, 23,6 % des contrats s'adressent à des personnes avec une déficience physique, 50,4 % avec une déficience intellectuelle et 10,3 % avec une déficience psychique. Enfin, 15,7 % avaient une déficience sensorielle. L'âge moyen tournait autour de 30 ans et les trois quarts avaient moins de 36 ans. Comparativement à 1985-1986, le nombre de personnes avec une déficience intellectuelle s'est accru de 6 %. Les clientèles avec déficience physique ont baissé de 7 %.

La moyenne de scolarité était de 7,8 années. 3 % des personnes n'avaient aucune scolarité et 41,2 % des personnes avaient une scolarité élémentaire ou spéciale. Quant aux emplois occupés, 34,2 % sont manutentionnaires, 19,8 % dans les services, 15,8 % dans la fabrication, 14,2 % occupent des emplois administratifs. Le tableau VI indique la répartition par région des 2 537 personnes handicapées qui ont bénéficié du programme depuis son existence, ainsi que le rapport avec la population de chacune de ces régions.

Tableau V

Subventions accordées dans le cadre des contrats d'intégration au travail

	1980-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987	Total
Subventions versées	4 319 095,77 $	2 240 731,52 $	1 905 797,14 $	1 994 813,17 $	10 460 437,60 $
Variation/année précédente		+ 7,2 %	− 14,9 %	+ 4,6 %	
Nombre de contrats incluant les renouvellements	1 520	556	594	677	3 347
Variation		− 6,25 %	+ 6,8 %	+ 13,9 %	
Subvention moyenne par contrat	2 796,87 $	4 030,10 $	3 208,41 $	2 946,55 $	3 245,48 $
Variation		+ 14,31 %	− 20,4 %	− 8,2 %	
Nombre de contrats excluant le renouvellement	1 252	379	465	441	2 537
Variation		−21,7 %	− 22,7 %	− 5,2 %	
Subvention moyenne par personne	3 583,79 $	5 912,22 $	4 098,48 $	4 523,38 $	4 529,47 $
Variation		+ 36,9 %	− 30,7 %	+ 10,37 %	

Tableau VI

Répartition régionale des contrats d'intégration au travail

Région	01	02	03	04	05	06A	06B	06C	07	08	09	10	Total
Nombre de personnes	132	218	517	137	67	935	139	235	16	95	46	0	2 537
Pourcentage du total des contrats	5,2	8,6	20,4	5,4	2,6	36,9	51,7	9,3	0,6	3,7	1,8	0	100 %
Pourcentage de la population	3,6	4,6	16	6,8	3,6		*56,6		4,3	2,4	1,8	0,3	100 %

*Total des régions 06A, 06B et 06C

5.3 Le plan d'embauche

Les articles 63 et 63.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées prévoient que tout employeur de plus de 50 salariés doit soumettre à l'OPHQ, le cas échéant, en collaboration avec le représentant de l'association de salariés, un plan visant à assurer dans un délai raisonnable l'embauchage de personnes handicapées.

Au 31 mars 1987, il y avait 2 879 plans d'embauche approuvés qui visaient 9 002 établissements (Tableau VII). En 1986-1987, 669 employeurs ont été avisés de leur obligation légale de présenter un plan d'embauche.

Des rapports de réalisation doivent être soumis à l'OPHQ annuellement, à quatre reprises à la date d'anniversaire de l'approbation du plan d'embauche.

En mai 1986, les premières demandes ont été adressées aux employeurs. Au 31 mars 1987, 2 012 rapports ont été examinés et approuvés par l'Office.

Entre décembre 1986 et avril 1987, l'OPHQ a diffusé les informations contenues dans les plans d'embauche. Un plan de diffusion et d'information de ses partenaires a été élaboré à cet effet. Les conseillers et conseillères en ont rencontré 105 différents répartis dans toutes les régions du Québec.

Tableau VII

Répartition régionale des plans approuvés et des établissements couverts pour chacune des régions

Nombre de plans approuvés	R-01	R-01A	R-02	R-03N	R-03S	R-04	R-05	R-06A	R-06B	R-06E	R-06O	R-07	R-08	R-09	R-10	*R-30
2 879	57	24	85	222	154	177	110	1 339	139	175	181	62	76	31	4	43
Nombre d'établissements couverts																
9 002	241	103	403	974	399	593	347	3540	499	477	718	277	240	177	14	

*Entreprises dont le siège social est à l'extérieur du Québec

Un programme d'information et de sensibilisation des employeurs pour la mise en oeuvre de leur plan d'embauche a été élaboré et expérimenté. En février et mars 1987, une vingtaine de sessions ont été tenues chez autant d'employeurs différents dans toutes les régions.

Diverses rencontres avec du personnel de l'Office des ressources humaines et de la Commission des droits de la personne ont eu lieu sur les obstacles à l'embauche des personnes handicapées.

Un dossier d'information a été rédigé sur le plan d'embauche. Afin de soutenir les employeurs dans leurs actions de sensibilisation de leurs employés, plusieurs outils de communication ont été mis à jour et produits en français et en anglais : *Revue OPHQ* sur le travail, dossier de sensibilisation *Gagner sa vie*, brochure *Un plan d'embauche*.

Plusieurs événements étaient directement reliés au plan d'embauche. Mentionnons :

— Colloque des employeurs de la Côte-Nord, février, Baie-Comeau ;

— Colloque de la Fédération des travailleurs du Québec, Montréal, février ;

— journée de sensibilisation des employeurs, Ville-Saint-Laurent, juin.

Chapitre 6
Le plan de services et l'aide matérielle

6.1 Transfert des programmes

Au cours du printemps et de l'été 1986, l'OPHQ a établi le cadre de référence du mandat qu'il a reçu d'étudier la possibilité de transférer ses programmes d'aide matérielle. Divers documents ont été produits pour soutenir l'ensemble de cette opération d'étude.

6.2 Planification et coordination

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées donne la possibilité aux personnes handicapées qui ne parviennent pas à trouver réponse à leurs besoins de demander à l'OPHQ l'aide pour préparer un plan de services individuel en vue de leur intégration à la société.

Le plan de services favorise le maintien dans le milieu naturel et l'accès pour la personne handicapée à un maximum d'autonomie. Celle-ci participe activement et entièrement à élaborer et mettre en oeuvre ce programme d'intégration qui respecte ses choix.

L'OPHQ vise à ce que la personne handicapée obtienne l'aide nécessaire pour élaborer et réaliser son plan de services de la part des ressources du milieu. Cet objectif se reflète dans ses relations quotidiennes avec ces ressources et sa clientèle. Suite à une demande d'une personne handicapée qui lui est adressée, le premier geste de l'OPHQ est de référer la personne à la ressource la plus apte à évaluer les besoins de la personne, à recommander une ou des solutions, donc à élaborer le plan de services et à réaliser un ou des plans d'interventions.

Le plan de services cherche à satisfaire les besoins essentiels à l'intégration des personnes handicapées et identifie les lacunes ou les carences des services. Il favorise la mise en place d'un réseau de services suffisants et adéquats et assure une plus grande complémentarité entre ces services en évitant un dédoublement avec ceux qui existent.

L'OPHQ fait des représentations auprès des ressources responsables pour qu'elles modifient leurs critères d'accès aux services ou qu'elles assurent d'une façon permanente les services dont les personnes handicapées ont besoin.

Par des ententes de collaboration, les demandes adressées à l'OPHQ sont de plus en plus traitées par les ressources du milieu ; l'OPHQ joue alors un rôle de coordination, de conseil et d'agent payeur si l'aide matérielle est essentielle à la réalisation du plan. Des ententes sont ainsi prises avec la presque totalité des Conseils régionaux de la santé et des services sociaux et des Centres locaux de services communautaires pour les services de maintien à domicile. Il existe aussi des ententes avec des centres de réadaptation pour le transport nécessaire à la stimulation précoce. Les dossiers qui parviennent du territoire d'un Centre local de services communautaires ou d'un centre de réadaptation font l'objet d'une rencontre avec celui-ci où les décisions sont prises, façon de faire surtout expérimentée en Abitibi — Témiscamingue.

L'OPHQ travaille aussi conjointement avec des commissions scolaires pour faciliter l'intégration en classe régulière ou, du moins, à l'école de quartier. Toutefois, les dossiers de services éducatifs ont parfois créé des tensions avec quelques commissions scolaires dont les valeurs sont différentes de celles des parents et de l'OPHQ.

Un programme de formation visant à ce que les personnes handicapées ou les parents puissent eux-mêmes coordonner leur plan de services est en préparation. Une session de formation expérimentale s'est tenue dans la région de l'Outaouais. Dans la sous-région de Lanaudière, l'OPHQ a collaboré à une formation sur l'utilisation du plan de services destinée à des intervenant-e-s impliqué-e-s dans le processus de désinstitutionnalisation. Des sessions de formation sur le plan de services se sont aussi tenues avec des commissions de formation professionnelle. De la formation a été aussi donnée aux personnes-ressources des Centres locaux de services communautaires dans la Montérégie.

Les instruments de travail et les guides de décision de l'OPHQ ont été considérablement améliorés durant la dernière année et une formation en conséquence fut donnée au personnel.

L'OPHQ reçoit entre 100 à 150 appels téléphoniques par jour de personnes handicapées ou d'intervenant-e-s qui demandent des informations et des conseils. Les préposé-e-s à l'accueil peuvent les référer, s'il y a lieu, aux ressources pouvant le mieux répondre à leurs besoins.

Pour faciliter ce rôle, l'OPHQ prépare un répertoire informatisé des ressources, services et programmes offerts aux personnes handicapées. Ce répertoire sera utile à son personnel, mais pourra aussi servir à d'autres ressources.

Divers travaux de réflexion et activités de consultation ont été réalisés pour clarifier le concept de plan de services (contenu, structuration, modalités de coordination) et pour connaître les diverses conceptions et expériences de son implantation.

Dans chaque numéro de la *Revue OPHQ*, le plan de services a toujours été mis de l'avant, que ce soit dans le cadre de la déficience du psychisme ou de l'intégration scolaire. Deux dépliants mis à jour ont été réédités dans la nouvelle forme graphique et largement diffusés. Un dossier d'information a été réalisé.

L'OPHQ a participé à un certain nombre d'événements pour y promouvoir l'utilisation du plan de services. Mentionnons :

— Congrès de la Société québécoise des thérapeutes en réadaptation, Montréal, avril ;

— Congrès de la Corporation des audiologistes et orthophonistes du Québec, Québec, octobre ;

— Congrès de la Corporation professionnelle des ergothérapeutes, Québec, octobre ;

— Colloque Mieux se connaître, Ste-Clothilde, octobre ;

— Congrès des CLSC, Montréal, octobre ;

— Congrès du Conseil québécois de la jeunesse exceptionnelle, Montréal, novembre ;

— tournée régionale du président de l'OPHQ, Paul Mercure : Rimouski, Chicoutimi, Trois-Rivières, Sherbrooke, Saint-Jérôme, Rouyn, Baie-Comeau, de janvier à mars, Hull étant prévu pour mai suivant.

6.3 Demandes de plans de services

6.3.1 Nombre de demandes

L'OPHQ a reçu en 1986-1987, 4 661 demandes d'aide nécessitant l'ouverture de nouveaux dossiers : il s'agit de personnes handicapées qui faisaient une demande pour la première fois. Au 31 mars 1987, l'OPHQ avait ainsi reçu 21 376 demandes depuis sa création.

En 1986-1987, il y a eu 17,9 % de demandes de moins par rapport à l'année 1985-1986, elle-même en augmentation de 51,4 % par rapport à l'année précédente.

	Nombre de demandes		Augmentation par rapport à			
	annuel	mensuel	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986
1986-1987	4 661	388	260 %	50 %	24 %	18 %
1985-1986	5 679	473	339 %	83 %	51 %	
1984-1985	3 750	312	190 %	21 %		
1983-1984	3 108	259	140 %			
1982-1983	1 294	108				

En moyenne, 11 % des demandeurs ont plus d'une déficience et 23 % font des demandes dans plus d'un élément du programme.

6.3.2 Répartition régionale

Le tableau VIII montre la répartition, selon les régions, des 4 661 demandes reçues en 1986-1987, en comparaison de l'année précédente et de la répartition des personnes ayant une déficience.

La seule région où on remarque une augmentation des demandes par rapport à l'année précédente est l'Estrie, cette région ayant reçu 24 demandes de plus que l'année dernière, soit une augmentation de 7 %.

Les autres régions ont toutes eu une diminution des demandes variant de 6 % (Outaouais) à 43,5 % (Centre-du-Québec).

Tableau VIII

Répartition régionale des demandes

Régions	Répartition régionale des demandes				Écart entre 1986-1987 et 1985-1986	Répartition des personnes ayant une déficience	
	1985-1986 Nombre	%	1986-1987 Nombre	%	%	Au (1) Québec %	À OPHQ Écart en 1986-1987 %
Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine	342	6,0	307	6,6	− 10,2	3,6	+ 3,0
Saguenay — Lac-Saint-Jean	370	6,5	331	7,1	− 10,5	4,7	+ 2,4
Québec	946	16,7	769	16,5	− 18,7	16,0	+ 0,5
Centre-du-Québec	576	10,1	325	7,0	− 43,5	7,0	+ 0
Estrie	344	6,1	368	8,0	+ 7,0	4,0	+ 4,0
Montréal	1 276	22,5	994	21,3	− 22,1	30,2	− 8,9
Laurendides — Lanaudière	424	7,5	306	6,6	− 27,8	8,8	− 2,2
Montérégie	718	12,6	647	13,8	− 10,0	17,0	−3,2
Outaouais	285	5,0	268	5,7	− 6,0	4,2	+ 1,5
Abitibi — Témiscamingue	240	4,2	210	4,5	− 13,0	2,5	+ 2,0
Côte-Nord	158	2,8	138	2,9	− 13,0	1,8	+ 1,1
TOTAL	**5 679**	**100**	**4 661**	**100**	**− 18,0**	**100**	

(1) Selon « Données statistiques sur les personnes ayant des déficiences physiques ou mentales au Québec en 1984 », publié par l'OPHQ.

Pour 7 régions, les demandes reçues à l'OPHQ sont en nombre supérieur à la répartition régionale des personnes ayant une déficience au Québec. Ce nombre supérieur s'accroît dans les régions de l'Estrie, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine et Saguenay — Lac-Saint-Jean.

Dans 3 régions, le nombre de demandes faites à l'OPHQ est inférieur à la répartition régionale. Et ce nombre s'est accru dans les régions de Montréal et Laurentides-Lanaudière. Comme ces régions et celle du Centre-du-Québec ont les listes d'attente les plus importantes, on peut supposer que c'est ce qui freine la demande. Dans le Centre-du-Québec, la demande correspond à la répartition régionale, mais elle a diminué entre 1985-1986 et 1986-1987.

6.3.3 Âge de la clientèle

Les personnes qui demandent un plan de service se répartissent ainsi selon les groupes d'âges :

	Clientèle de l'OPHQ			Population du Québec
	1984-1985	1985-1986	1986-1987	
0-4 ans		8,0 %	9,3 %	
0-17 ans	26,6 %			25,6 %
5-17 ans		15,1 %	14,7 %	
18-64 ans	58,9 %	51,4 %	46,0 %	65,0 %
65 ans et +	14,4 %	25,5 %	30,0 %	9,4 %

Les personnes handicapées de 65 ans et plus faisant des demandes à l'OPHQ sont 3,2 fois plus nombreuses proportionnellement que les personnes du même âge dans la population du Québec, soit 20,6 % de plus. Le groupe des 18-64 ans est inférieur à la population du Québec de 19 %. Le groupe des 0-17 ans (24 %) sont en nombre proportionnel légèrement inférieur à la répartition de la population du Québec, soit 1,6% de moins. La proportion des personnes de 65 ans et plus a augmenté de 4,5 % par rapport à l'année dernière et de 15,6 % par rapport à 1984-1985. Les 0-4 ans représentent 9,3 % des demandes, pourcentage légèrement supérieur à celui de l'année dernière.

6.3.4 Déficiences

En moyenne, 11 % des personnes qui font une demande ont plus d'une déficience.

Faisons la comparaison suivante de la clientèle de l'OPHQ avec l'ensemble des personnes ayant une déficience au Québec :

Déficience	Clientèle de l'OPHQ 1984-1985	1985-1986	1986-1987	Personnes handicapées dans l'ensemble du Québec
intellectuelle	7 %	8 %	11,0 %	40,5 %
psychique	1 %	2 %	1,0 %	4,1 %
auditive	33 %	33 %	33,2 %	11,8 %
visuelle	5 %	5 %	5,6 %	10,5 %
organique	7 %	8 %	8,3 %	(inclus dans autres)
du squelette	46 %	39 %	35,5 %	20,2 %
autres	1 %	3 %	5,4 %	12,8 %

Les personnes ayant une déficience intellectuelle sont celles qui s'écartent le plus des données pour l'ensemble du Québec. Toutefois, on remarque une augmentation constante de cette clientèle par rapport aux années précédentes. Notons que les personnes ayant une déficience intellectuelle moyenne, sévère et profonde ne représentent que 4,8 % des Québécois ayant une déficience.

Tout comme les années précédentes, les personnes ayant une déficience auditive ont fait des demandes à l'OPHQ dans une proportion trois fois supérieure à la répartition des déficiences dans l'ensemble du Québec. Pour une forte part, il s'agit de personnes ayant besoin de prothèses auditives, âgées de plus de 36 ans et de ce fait non admises au programme de la Régie de l'assurance-maladie du Québec.

Les demandes des personnes ayant une déficience du squelette et de l'appareil de soutien sont de beaucoup supérieures à la répartition des déficiences. On note toutefois une diminution de 3,5 % par rapport à l'année dernière et de 9 % par rapport à 1984-1985.

Les demandes des personnes avec une déficience visuelle sont dans une proportion de près de deux fois moindre que la répartition pour l'ensemble du Québec ; il en était ainsi les années précédentes. Les demandes reçues sont presque exclusivement dues au fait que la Régie d'assurance-maladie du Québec ne couvre pas l'ensemble des besoins des personnes de 35 ans et plus.

6.3.5 Raisons des demandes

Les demandes faites en 1984-1985, 1985-1986 et 1986-1987 se répartissent ainsi :

Raisons	1984-1985	1985-1986	1986-1987
Évaluation des besoins	5 %	6 %	6,0 %
Traitements médicaux	13 %	11 %	11,2 %
Adaptation/réadaptation	46 %	49 %	50,1 %
Services éducatifs	3 %	4 %	4,6 %
Travail	3 %	3 %	1,4 %
Ressources résidentielles	17 %	15 %	13,8 %
Maintien à domicile	7 %	7 %	9,14 %
Soutien à la famille	1 %	2 %	1,76 %
Transport	4 %	3 %	2,55 %
Loisir	1 %	1 %	0,71 %
	100 %	**100 %**	**100 %**

Ces raisons sont identifiées à la réception du formulaire de demande à l'OPHQ. C'est un indicatif des besoins exprimés, mais cela ne représente pas tous les besoins exprimés au cours du traitement du dossier.

Les demandes pour l'adaptation-réadaptation comptent pour plus de la moitié des demandes. Il s'agit des déplacements vers des centres spécialisés et d'achat d'équipements non couverts par la Régie de l'assurance-maladie du Québec.

Viennent ensuite les besoins en ressources résidentielles. C'est principalement l'adaptation de domicile et l'achat d'équipements permettant une vie autonome à domicile. Les demandes pour traitements médicaux comprennent surtout des demandes pour compenser des frais de déplacements vers les centres spécialisés.

Peu de demandes furent faites pour l'intégration au travail et le loisir. Pour le soutien à la famille, les demandes sont souvent identifiées comme du maintien à domicile. Les demandes pour les services de maintien à domicile ont augmenté de 7 % à 9,2 % ; en effet, le ministère de la Santé et des Services sociaux n'y développa aucun nouveau budget en 1985-1986. Il y a une légère augmentation des demandes pour les services éducatifs. Globalement, la répartition des demandes est assez identique entre les deux années.

6.4 Aide matérielle accordée

L'année 1986-1987 fut particulièrement marquée d'une part par des décisions prises par le Conseil du trésor limitant l'aide matérielle pouvant être accordée pour l'adaptation de domicile et l'adaptation de véhicule, et d'autre part par un manque de budget au début de l'automne 1986.

Les articles ou émissions couvrant les diverses actions et réactions à cette situation ont été très nombreux et une revue de presse spéciale en a été faite. Plus de trente journalistes ont pris contact avec l'OPHQ à cette occasion et à plusieurs reprises. Également, plusieurs journalistes en région ont manifesté de l'intérêt pour ce dossier.

En 1986-1987, l'OPHQ a autorisé 7 324 octrois d'aide matérielle pour un montant total de 10 643 785 $. C'est une augmentation de 14,5 % par rapport à 1985-1986, de 34 % par rapport à 1984-1985 et 248 % par rapport à 1983-1984.

Le coût moyen par octroi a été de 1 441 $, comparativement à 1 315 $ en 1985-1986 et à 1 419 $ en 1984-1985. On note une augmentation du coût moyen pour 1986-1987, contrairement à une diminution qui se produisait les années antérieures. Elle est due principalement à l'augmentation des octrois pour les services de maintien à domicile et les services éducatifs.

L'aide matérielle accordée se répartit selon les différents éléments du programme (Tableau IX).

L'adaptation de domicile représente 18,42 % de l'aide autorisée, même si cet élément ne compte que pour 6,12 % des octrois. La proportion est inférieure à celle de l'année dernière, qui était de 32,1 %. Cette diminution est due au fait que les octrois dans ce secteur ont été suspendus d'octobre à mars 1987. Le coût moyen par octroi a diminué de 4 360 $ à 4 337 $.

	Subventions autorisées	Augmentation par rapport à				
		1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986
1986-1987	10 643 785 $	831 %	818 %	248 %	34 %	14,5 %
1985-1986	9 293 892 $	713 %	701 %	204 %	17 %	
1984-1985	7 934 987 $	594 %	584 %	160 %		
1983-1984	3 056 486 $	167 %	164 %			
1982-1983	1 159 834 $	1 %				
1981-1982	1 143 715 $					

Tableau IX
Éléments du programme

	1984-1985	1985-1986	1986-1987
Frais de déplacements			
— traitement médical	4 %	7 %	24,9 %
— adaptation-réadaptation	12 %	11 %	
— autres	1 %	2 %	0,1 %
— total	18 %	20 %	25,0 %
Adaptation de domicile	9 %	10 %	6,1 %
Adaptation de véhicule	3 %	2 %	1,3 %
Équipements			
— pour déficience auditive	36 %	23 %	17,9 %
— autres	22 %	30 %	25,9 %
— total	58 %	53 %	41,8 %
Travail	1 %	1 %	0,4 %
Honoraires professionnels			
— évaluations	1 %	1 %	11,1 %
— dispensation de services	4 %	5 %	
— maintien à domicile	6 %	8 %	14,2 %
	100 %	**100 %**	**100 %**

Les pourcentages sont calculés par rapport au nombre total d'octrois et non par rapport aux montants accordés.

Les octrois pour équipements représentent 20,6 % du montant des subventions accordées, contre 31,2 % l'année précédente. Les montants accordés pour les équipements reliés à la déficience auditive ont diminué considérablement : leur nombre passe de 1 745 à 1 324, mais surtout le coût moyen passe de 808 $ à 764 $.

Une augmentation importante est signalée pour les services de maintien à domicile. Ils constituent 30,5 % du montant des subventions autorisées en comparaison de 16 % l'année dernière. Cette augmentation est due à la récurrence pour ce type de demandes qui se renouvellent d'année en année. Le coût moyen par octroi a augmenté, passant de 2 272 $ en 1984-1985 à 2 572 $ en 1985-1986 et à 3 099 $ en 1986-1987. Dans les régions de Québec, Estrie, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine, le taux horaire est de 6 $ au lieu de 4 $; à Montréal, ce taux dépasse 8 $.

Les montants autorisés pour l'adaptation de véhicule ont diminué. Ils ont représenté 2,9 % du montant de subventions accordées comparativement à 3,7 % en 1985-1986. Le nombre d'octrois a également diminué, soit 97 en 1986-1987 et 135 en 1985-1986. Le coût moyen par octroi a varié de 2 705 $ en 1984-1985 à 2 543 $ en 1985-1986 et 3 154 $ en 1986-1987. Suite à une décision du Conseil du trésor, l'OPHQ n'a pu accorder d'octrois dans ce secteur entre juillet 1986 et la fin mars 1987.

La compensation pour les frais de déplacements est de 10 % du montant des subventions accordées alors qu'elle était de 8,1 % l'année dernière. Le nombre d'octrois a augmenté passant de 1 320 à 1 843, mais le coût moyen a augmenté légèrement de 568 $ à 578 $.

Enfin, on peut remarquer une augmentation des achats de services, qui représentent maintenant 11,1 % du montant autorisé comparativement à 6,9 % l'année dernière. Cette augmentation est due principalement à une aide très accrue pour l'intégration scolaire en classe régulière.

6.5 Dossiers à traiter et liste d'attente

Au 31 mars 1987, 10 840 dossiers étaient actifs, dont 4 644 en liste d'attente. La liste d'attente a augmenté de 72 %. Le nombre de dossiers pris en charge a considérablement diminué à cause du manque de budget à l'automne 1986.

	1984-1985	1985-1986	1986-1987
Liste d'attente au 1er avril :	1 662	1 471	2 703
Nouvelles demandes :	3 750	5 679	4 661
Dossiers pris en charge :	3 941	4 447	2 720
Liste d'attente au 31 mars :	1 471	2 703	4 644

L'OPHQ a fermé 4 310 dossiers durant l'année. Depuis les débuts de l'OPHQ, sur les 21 376 demandes reçues, 10 536 dossiers ont été fermés, les besoins ayant été satisfaits.

Chapitre 7
La promotion des droits

7.1 Vie associative

Les associations de personnes handicapées sont des partenaires que l'OPHQ privilégie. Généralement, elles poursuivent les mêmes objectifs de promotion et de défense des droits des personnes handicapées.

L'OPHQ a maintenu de nombreuses communications avec les personnes qui représentent les associations de personnes handicapées localement et régionalement. Ces relations portent sur les rôles et les programmes, tant de l'OPHQ que des ministères et organismes dispensateurs de services, ainsi que sur le rôle des associations envers les personnes handicapées qu'elles représentent. Ces liens se sont traduits par des échanges d'information et de support.

L'OPHQ a soutenu la mise sur pied de nouvelles associations, telles des associations de personnes ayant des problèmes psychiques (régions de Québec, du Centre-du-Québec et des Laurentides-Lanaudière), auditifs (régions du Centre-du-Québec et de l'Outaouais), intellectuels (région de l'Abitibi — Témiscamingue), d'autisme (région du Centre-du-Québec), d'audi-mutité (région du Saguenay — Lac-Saint-Jean et du Montréal métropolitain) ; la formation d'un regroupement régional d'organismes de base (régions sud de Québec et de l'Estrie), et plus spécifiquement, une association pour l'intégration scolaire (région du Saguenay — Lac-Saint-Jean) et un service de parents-soutien (région de l'Abitibi — Témiscamingue).

L'OPHQ a été consulté par les responsables de certains programmes de subvention de différents ministères auxquels les associations s'adressent ; ces programmes concernent la création d'emplois, le maintien à domicile, les loisirs pour les personnes handicapées.

L'OPHQ a entrepris de développer son expertise sur la vie d'association et sur les mécanismes de consultation avec les organismes de promotion. Il a collaboré avec la Confédération des organismes provinciaux de personnes handicapées afin d'organiser un colloque sur la vie associative, à la fin de février 1987.

Un appui organisationnel en communications a été fourni à la Confédération pour cet événement : plan de communications, soutien de personnel pour la logistique, appui financier. Un vidéogramme produit par l'OPHQ y a été présenté : Solitaire ou solidaires. Ce vidéogramme montre la nécessité pour les personnes handicapées de se regrouper pour défendre elles-mêmes leurs intérêts.

Un dossier de sensibilisation a été édité et largement diffusé aux organismes de promotion. Un dépliant sur le programme de subventions aux organismes de promotion a également été produit et diffusé.

Divers travaux de réflexion sur la vie associative ont été réalisés en collaboration avec la COPHAN : un projet de recherche sur les facteurs favorisant l'émergence d'un mouvement associatif, et un autre sur les modes de collaboration OPHQ et associations de personnes handicapées.

7.1.1 Subventions

L'organisme de promotion est ainsi défini dans la loi : « Tout organisme constitué en vertu d'une loi du Québec qui s'occupe principalement de la défense des droits, de la promotion des intérêts et de l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées ».

L'OPHQ accorde des subventions à des organismes de promotion pour stimuler leur contribution à la promotion des intérêts des personnes handicapées. Plus particulièrement, l'OPHQ encourage les activités suivantes :

- le regroupement de personnes handicapées, de parents de personnes handicapées, d'organismes de personnes handicapées ;
- l'information des personnes handicapées ;
- la formation des membres des organismes ;
- l'identification des besoins ;
- la sensibilisation et l'information du public ;
- les représentations au nom des personnes handicapées ;
- la promotion de services.

L'OPHQ reconnaît trois catégories d'organismes :

- l'organisme de base couvrant une ou plusieurs municipalités ;
- le regroupement régional d'organismes de base, regroupant au moins six organismes de promotion sur un territoire donné ;
- l'organisme national ;
- la défense des droits.

En 1986-1987, l'OPHQ a accordé des subventions à 234 organismes. Elles ont totalisé 1 798 297 $. Les subventions sont partagées entre les organismes nationaux (47,5 %), les regroupements régionaux (24,5 %) et les organismes de base (26,6 %). Le solde (1,4 %) a permis la réalisation de projets spéciaux (Tableaux X, XI et XII).

Tableau X

Répartition des subventions

	1985-1986		1986-1987	
	Nombre	% du budget accordé	Nombre	% du budget accordé
Organismes de base	202	27,2	197	26,6
Regroupements régionaux	17	23,3	18	24,5
Organismes nationaux	21	48,1	19	47,5
Projets spéciaux	10	1,4	8	1,4
Total :		**100**		**100**

Tableau XI

Liste des associations subventionnées en 1986-1987

Organismes nationaux	Montant octroyé
Aide aux personnes obèses handicapées du Québec	30 000 $
Association canadienne pour la santé mentale (division du Québec)	65 000 $
Association des paraplégiques du Québec	30 000 $
Association du Québec pour l'intégration sociale	85 000 $
Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs	75 000 $
Association générale des insuffisants rénaux	30 000 $
Association québécoise des parents d'enfants handicapés visuels	70 000 $
Association de spina-bifida et d'hydrocéphalie du Québec	40 000 $
Association québécoise pour le bien-être des brûlés (BRULAM)	15 000 $
Centre québécois de la déficience auditive	55 000 $
Club le petit monde du Québec	20 000 $
Comité provincial des malades	25 000 $
Confédération des organismes provinciaux des personnes handicapées du Québec	30 000 $
Fédération québécoise des laryngectomisés	40 000 $
Groupe Auto-Psy	45 000 $
Ligue de l'épilepsie du Québec	50 000 $
Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec	55 000 $
Société québécoise de l'autisme	65 000 $
Total : 19 organismes	**855 000 $**

Tableau XII

Répartition des subventions par région

Région	Organismes de base	Regroupements	Total
01	43 900 $	50 000 $	93 900 $
02	43 400 $	50 000 $	93 400 $
03	75 400 $	50 000 $	125 400 $
04	32 000 $	47 500 $	79 500 $
05	24 300 $	25 000 $	49 300 $
06A	77 000 $	40 000 $	117 000 $
06B	48 000 $	50 000 $	98 000 $
06C	66 300 $	67 500 $	133 800 $
07	16 500 $	30 000 $	46 500 $
08	30 500 $	30 000 $	60 500 $
09	21 000 $	— $	21 000 $
Total	**478 300 $**	**440 000 $**	

Projets spéciaux : 24 997 $

7.2 Droits

Par de nombreux contacts auprès des intervenant-e-s des divers milieux et des associations de personnes handicapées, l'OPHQ a fourni des informations sur les droits des personnes handicapées.

De plus, il a soutenu la réalisation de projets relatifs à la défense des intérêts des personnes handicapées par des organismes de promotion.

Dans l'Outaouais, l'OPHQ a fait des démarches pour l'exercice des droits d'une personne handicapée auditive en favorisant la participation de cette dernière au travail d'un comité étudiant les besoins des personnes sourdes et malentendantes.

Chapitre 8
L'organisation administrative

8.1 Ressources humaines

Pour l'exercice financier 86-87, l'effectif permanent autorisé était de 125 et l'effectif occasionnel de 62 personnes/année. Ces effectifs se répartissaient ainsi :

	86-04-01			87-03-31		
	Autorisés	En place	Pers. hand.	Autorisés	En place	Pers. hand.
Hors cadre	1	1		1	1	
Cadres supérieurs	10	10		10	9	
Professionnels	57	55	7	57	56	6
		+ 1	(surplus)			
Fonctionnaires	57	53	7	57	54	8
TOTAL	**125**	**120**	**14**	**125**	**120**	**14**
Effectifs occasionnels :	62	64,5	23	62	67	21

Dix-sept membres du personnel permanent ont quitté l'Office et ont été remplacé-e-s, alors que onze personnes ont fait l'objet de mouvement à l'interne. Soixante-sept personnes ont été utilisées à titre occasionnel et la majorité ont vu leur contrat prolongé ou renouvelé.

Les jours consacrés à la formation du personnel ont triplé, en comparaison avec l'année antérieure, soit 746 jours.

Plusieurs politiques ont été développées à l'intention du personnel dont celle sur le tabagisme et le programme d'aide aux employé-e-s (PAE).

Des représentants du Service des ressources humaines ont visité toutes les régions afin de consulter le personnel sur un nouveau système d'évaluation du rendement (SER).

8.2 Les communications

Les communications couvrent les domaines suivants :

— la production d'outils d'information (périodiques, dépliants, brochures, vidéogrammes, etc.) ;

— les relations publiques (relations de presse, congrès, expositions...) ;

— l'acquisition, la diffusion et le prêt de documentation, le conseil et l'accès à la documentation.

8.2.1 Production d'outils d'information

La *Revue OPHQ* est parue à 6 reprises au cours de l'année. Un comité de rédaction voit à la conception des numéros. *Dernière Heure* est paru à 5 reprises. Ce supplément à la *Revue OPHQ*, envoyé aux intervenants et associations, contient des informations pratiques et un éditorial. Sa périodicité a été révisée afin qu'il s'intercale entre les numéros de la *Revue OPHQ*.

Info Express, journal interne de l'OPHQ, est paru 11 fois. La participation du personnel s'est encore accrue par rapport à l'an passé. Un effort particulier a été fait pour renforcer l'information interne en provenance de la direction générale dès l'entrée en fonction du président.

Une liste des documents édités par l'OPHQ est tenue à jour. Elle est disponible, comme les documents eux-mêmes, au Centre de documentation.

Parmi les autres documents produits cette année-là, on peut noter :

— huit dépliants, nouveaux ou révisés, sur l'OPHQ et ses programmes, avec version anglaise ;

— le rapport *Situations*, publié chez les Publications du Québec ;

— la version anglaise du *Guide pour améliorer la qualité de vie des personnes ayant une déficience visuelle*, en collaboration avec la Magnétothèque ;

— sous le titre, *Les personnes handicapées au Québec*, la réédition revue et corrigée des dossiers de l'Année internationale s'est poursuivie.

Trois vidéogrammes ont été produits avec des moyens restreints : deux en régie avec le ministère des Communications, l'autre en coproduction avec l'UQAM.

Tous ces outils de communication sont toujours accessibles sur cassette aux personnes qui ne peuvent lire l'imprimé. Certains documents ont été transcrits en braille. Les documents audiovisuels sont sous-titrés pour les personnes sourdes.

8.2.2 Relations publiques

Les relations avec la presse ont augmenté de facon remarquable au cours de cette année et ont touché au-delà de 100 représentant-e-s des médias. Plus de la moitié de ces articles ou émissions avaient pour sujet les budgets d'aide matérielle ou l'arrivée du nouveau président, notamment au cours de sa tournée régionale. Plusieurs grandes émissions de télévision ont traité de la situation des personnes handicapées de façon approfondie.

Un accent particulier a été mis sur les relations avec les abonnés et les partenaires : le numéro de Noël de la *Revue OPHQ* a été constitué de textes de personnes handicapées, des envois de courtoisie sont faits à toutes les personnes ou organismes mentionnés dans les publications et des cartes de voeux ont été mises à la disposition du personnel.

Une quarantaine de participations à divers événements ont été organisées. Ces événements sont mentionnés dans chaque thème. La proportion d'événements de portée nationale ou internationale a été importante.

8.2.3 Documentation

Le Centre de documentation répond aux besoins d'information documentaire de l'OPHQ, des personnes handicapées et de tous les intéressés.

Il a acquis 326 titres au cours de l'année et est abonné à 191 périodiques. 644 documents ont été catalogués et analysés. En ce qui concerne le prêt, 648 documents ont été empruntés par le personnel de l'OPHQ. 104 documents ont été consultés sur place. 246 documents ont été empruntés par les usagers externes et 58 documents ont été consultés via un prêt-entre-bibliothèques.

Un total de 64 prêts de documents audiovisuels a été fait à l'externe et 17 à l'interne, pour près de 200 documents. Toutes les régions reçoivent maintenant les principaux documents afin de les utiliser sans passer par le Centre.

La diffusion d'outils de référence et de documentation gratuite a nécessité 1 434 envois pour 77 000 documents. Il s'agit de 24 000 documents diffusés à l'externe et 53 074 documents diffusés à l'interne (Drummondville et bureaux régionaux).

L'OPHQ a mis à jour et diffusé des bibliographies qui portent sur une centaine de sujets concernant les personnes handicapées et signalent les documents disponibles au Centre de documentation.

Le Thésaurus : Personne handicapée a été lancé en juin et des ateliers ont été organisés à Montréal et à Québec pour expliquer son utilisation aux milieux documentaires concernés. Une personne-ressource a été formée à l'indexation avec le Thésaurus afin de conseiller les organismes qui souhaitent organiser leur documentation selon ce langage.

Un réseau de centres de documentation concernant les personnes handicapées a été mis sur pied et animé. Plusieurs réunions ont eu lieu et une vingtaine de membres y ont participé.

8.3 Ressources financières et matérielles

Le budget de 1986-1987 s'élève à 42 109 300 $ comparativement à 39 199 757 $ pour l'exercice 1985-1986. Le tableau XIII illustre l'évolution détaillée des dépenses selon les principaux postes budgétaires. Si l'on compare l'évolution des dépenses effectives, on constate une augmentation de 10 % par rapport à 1985-1986.

Tableau XIII
État de l'évolution des dépenses
(000 $)

Fonctionnement	1985-1986	1986-1987	Variation %
Traitements	5 293,2	5 041,5	(5)
Autres dépenses	1 806,1	1 600,1	(11)
Capital	139,1	113,1	(19)
Transfert	—	29,6	N/A
Transfert			
Aide matérielle	8 860,3	12 067,8	36
Centre de travail adapté	18 104,1	19 089,2	5
Contrat d'intégration au travail	1 713,0	1 700,4	1
Organisme de promotion	1 795,3	1 798,3	0,2
Total global	**37 711,1**	**41 440,0**	**10,0**

Durant l'exercice, l'OPHQ s'est vu octroyer un budget supplémentaire de 4 411 000 $. De ce montant, 110 000 $ ont été utilisés pour les organismes de promotion, 101 000 $ pour les contrats d'intégration au travail et 4 200 000 $ pour l'aide matérielle.

Un objectif de crédits périmés de 600 000 $ a été fixé par le Conseil du trésor, soit 1,4 % du budget. Des réductions aux dépenses de traitement de 115 000 $, aux dépenses de fonctionnement de 310 000 $ et aux dépenses de transfert de 235 000 $ ont permis de l'atteindre.

La diminution des dépenses de fonctionnement est attribuable au fait que l'OPHQ n'a ouvert aucun bureau en 1986-1987. La diminution des dépenses de capital est rattachée au fait que l'ensemble des bureaux régionaux a été équipé en 1985-1986 et qu'aucun accroissement des effectifs n'a eu lieu en 1986-1987.

8.4 Ressources informationnelles

La réalisation du plan directeur du développement des systèmes d'informations a été entreprise et est en bonne voie de réalisation. Le Centre de documentation s'est doté d'un système informatisé permettant le catalogage et la recherche parmi plus de cinq mille titres en sa possession.

Le Service plan d'embauche a vu son système amélioré afin de tenir compte des nouveaux besoins identifiés avec l'évolution du programme.

Finalement, les différents services de l'Office, ainsi que les bureaux de Montréal et Québec, ont eu accès au traitement de texte sur micro-ordinateur, ce qui a pour effet d'augmenter la productivité du personnel de secrétariat. On prévoit équiper en 1987-1988 les autres bureaux régionaux de l'Office.

Office des
personnes handicapées
du Québec